

LE DEVOIR



Exigez
L'Agenda!

VOL. XC - N° 252

LES SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 NOVEMBRE 1999

6 CA

1,95\$ + TAXES = 2,25\$

DANIEL PINARD

SUGGESTIONS
COCHONNES

PAGE C 14



LES ARTS

POUR EN FINIR
AVEC LE FOLKLORE
MEXICAIN

PAGE B 1



ACTUALITÉS

HAUSSE
DES TAXES
SUR LE TABAC

PAGE A 3



ODILE TREMBLAY

LE SCANDALE DE
L'AUDIOVISUEL: DANS
L'ŒIL DU CYCLONE

PAGE B 12

PERSPECTIVES

Un Bourque sans bourdes?

Le Tout-Montréal bien-pensant, qui se riait il y a un an à peine de Pierre Bourque et de ses nombreuses bourdes, se tient maintenant coi, allant même jusqu'à remiser son sens critique. Pourtant, cette première année du deuxième mandat bourquien n'est pas sans taches.

Le changement d'attitude est peut-être inspiré par les propres changements de M. Bourque, surtout dans le discours. Ayant fait mentir tous les pronostics, il a délaissé les paroles de bête traquée pour prendre un air triomphaliste. M. le maire voyage et le président du comité exécutif, Jean Fortier, exécute. Ce dernier s'occupe du fonctionnement de la grande machine et affronte les journalistes chaque mercredi — il faut bien s'amuser, comme il dit — avec de gros projecteurs pour soigner son image à la télé.

Cette nouvelle façon de faire semble brouiller les pistes comme si, tout à coup, on découvrait Pierre Bourque sous un nouveau jour, certains observateurs étant même prêts à l'aurole.

Avant d'applaudir aux supposés bons coups du maire, peut-être faudrait-il observer la scène municipale de plus près. Du coup, les liens peuvent s'établir entre l'arrivée à la rescousse de l'administrateur de haut calibre qu'est Guy Coulombe comme directeur général, la reconsidération d'une île, une ville comme option valable pour le gouvernement — même si le premier ministre lui-même l'avait jetée aux oubliettes en juin dernier — et l'amendement à la Charte de la Ville de Montréal accordant au maire le pouvoir de remplacer les membres du comité exécutif selon son bon vouloir.

Coincidences que tout cela? En politique, elles sont rares. Il est plus fréquent de voir poindre des stratégies ou, du moins, des échanges de bons procédés.

En coulisses, d'aucuns prétendent qu'il y a eu marchandage. Sur le plan de la gestion, Montréal vit un problème chronique et Guy Coulombe arrive. S'agit-il d'un envoyé spécial du gouvernement dans les jambes de l'administration Bourque-Fortier, en échange de quoi Québec aurait d'abord consenti à considérer, sans obligation s'entend, l'option de fusion de M. Bourque et, ensuite, à adopter mardi une modification juridique qui enlève les pouvoirs du conseil municipal en ce qui a trait à la nomination des membres du comité exécutif pour les remettre entre les seules mains du maire?

Présentée ainsi, l'explication serait peut-être quelque peu réductrice pour M. Coulombe, qui a un curriculum vitae étoffé et, surtout, une inébranlable réputation d'indépendance professionnelle. Disons plus élégamment qu'il y a vraisemblablement convergence d'opinion avec le gouvernement actuel et que, puisque M. Coulombe dirige maintenant l'administration montréalaise, il aurait très bien pu utiliser ses contacts pour obtenir certaines ouvertures pour son nouvel employeur.

Voilà pour les bons coups. Il y a aussi un certain raffermissement du style de M. Bourque en matière de consultation populaire. Oh, il y a bien quelques hauts cris de groupes populaires, mais ils sont éparpillés à travers la ville, espacés dans le temps et concentrés à chaque fois sur un dossier très local même si les répercussions sont plus larges.

Il y a eu la Ferme sous les noyers (avec un promoteur qui abat maintenant des arbres sur le flanc de la montagne, pourtant un site patrimonial), le projet des Habitations Chambord avec des problèmes environnementaux importants, la transformation de l'ancienne raffinerie de sucre Redpath en condos, en plein cœur d'une zone industrielle, et, mardi, c'est au tour du théâtre Rialto, dont le changement de vocation pour un débit de boisson ne semble égratigner que la conscience du voisinage. Tous ces résidents mécontents n'auront qu'à se boucher les oreilles, disent sans le dire les autorités montréalaises.

VOIR PAGE A 14: BOURDES

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé avec passages nuageux.
Québec Ciel variable.
Max: 7 Min: 2

Max: 7 Min: 2 Détails, page C 11

INDEX

Annonces C 11 Editorial A 12
Bourse C 10 Livres D 1
Les Arts B 1 Le monde A 10
Avis publics C 4 Plaisirs C 14
Carrières A 4 Les sports C 13
Économie C 1 Mots croisés C 14

www.ledevoir.com

Onex rend les armes

L'offre d'achat est illégale, tranche la Cour supérieure du Québec

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Onex abandonne la partie. Après avoir bonifié une nouvelle fois sa proposition hier, le jugement de la Cour supérieure du Québec, déclarant illégale l'offre d'Onex, est venu jeter une douche froide sur les aspirations de Gerald Schwartz. Onex abandonne et retire son offre d'acquisition, à la fois sur Air Canada et sur Canadien International. Il a souhaité bonne chance aux deux transporteurs, dont l'un flirte avec la faillite. La pression revient sur le gouvernement libéral et sur le mi-



Gerald Schwartz

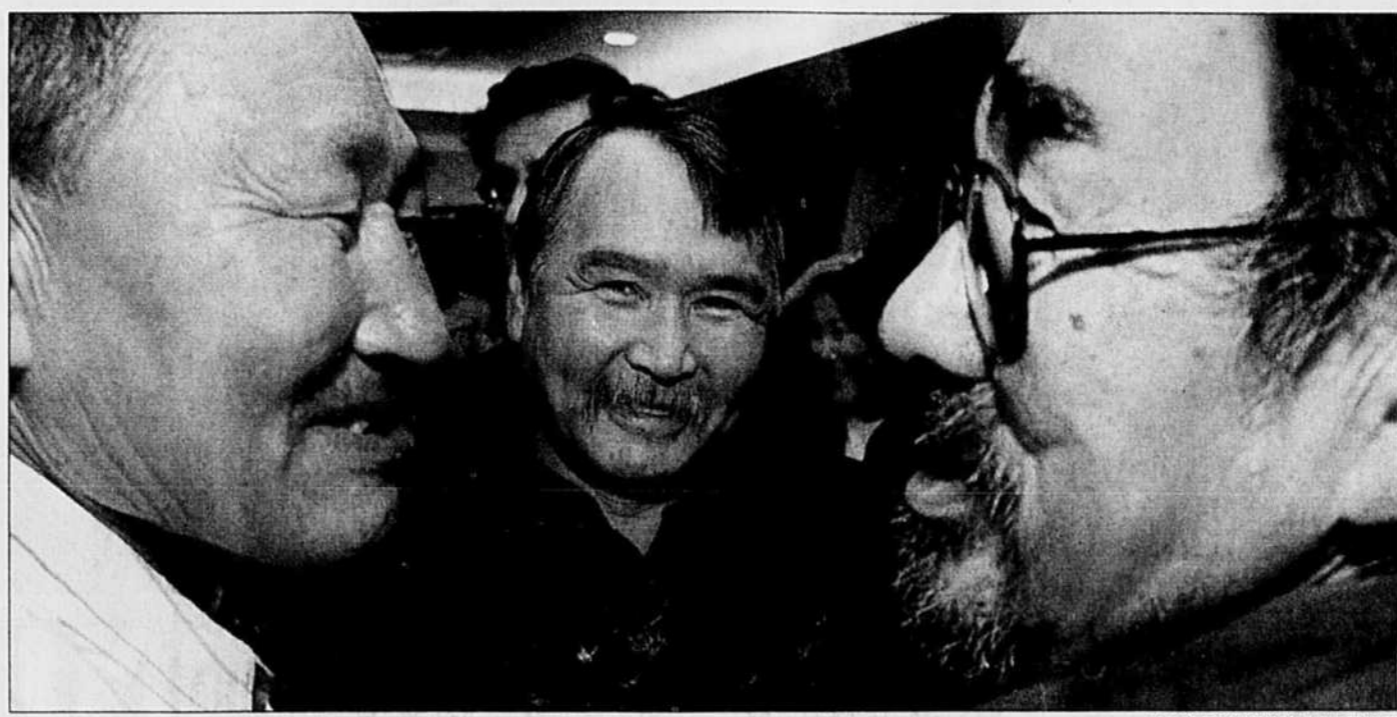
nistre des Transports, David Collenette, dont la démission sera exigée par le Bloc québécois.

Au sortir de cette période d'impunité de 90 jours devant prendre fin le 11 novembre, le gouvernement fédéral aura donc une seule proposition de restructuration sur la table, celle d'Air Canada. Le temps presse, si l'on se fie aux déclarations du président de Canadien International, Kevin Benson, selon qui ce transporteur risque d'être rapidement confronté à une insuffisance de fonds. Des propos qui n'ont eu pour effet que d'exacerber la situation chez Canadien. Air Canada maintient son offre d'acquisition de Cana-

dien, une offre conditionnelle au retrait d'American Airlines des pénalités de un milliard de dollars associées à un retrait de Canadien de l'emprise d'American Airlines et de son système Sabre.

Dans une brève allocution, M. Schwartz a également invité Air Canada et le gouvernement fédéral à revoir cette règle empêchant tout individu de détenir plus de 10 % des droits de vote d'Air Canada. Une limite, enclenchée dans la loi sur le capital-actions d'Air Canada, qu'il juge non conforme aux intérêts des actionnaires et des consommateurs. Il n'a cependant pas précisé ses inten-

VOIR PAGE A 14: ONEX



Moment de réjouissance hier à Montréal parmi les leaders inuits alors qu'était annoncée une entente prévoyant la création d'un commission tripartite chargée d'accoucher d'ici huit mois d'un projet d'autonomie gouvernementale pour le Nunavik.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Vers un nouvel ordre de gouvernement au Canada?

Il ne va pas de soi que toutes les nations autochtones voudront s'inspirer du modèle niska'a

L'entente avec les Niska'a's de Colombie-Britannique servira-t-il de modèle pour régler toutes les autres revendications des autochtones du Canada? Pas sûr. Toutes les nations ne veulent pas d'un gouvernement autonome protégé par la Constitution. Ce n'est pas demain la veille qu'un troisième ordre de gouvernement verra le jour à la grandeur du pays.

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Histoire vécue: une femme de Vancouver s'assoit dans l'autobus et s'écrie: «Ça y est, c'est terminé. Nous avons perdu la moitié de notre province.» Vraiment? «Oui, on vient de la donner aux Indiens. S'ils veulent tant l'indépendance, les Indiens, qu'ils déménagent donc au Québec.» Bien évidemment, la dame faisait référence à l'accord définitif niska'a conclu

entre la nation niska'a, le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique et que le Parlement canadien est présenté en voie d'entériner.

La conclusion de l'accord niska'a a éveillé certaines peurs à l'endroit des Premières Nations du Canada, la plus importante étant celle d'assister à la création d'un troisième ordre de gouvernement à la grandeur du territoire canadien. Après tout, il y a eu la naissance du Nunavut, en avril, et la signature, cette semaine, d'une entente tripartite entre les 9000 Inuits du

nord du Québec (Nunavik), Ottawa et Québec par laquelle est créée une commission chargée de recommander quel genre de gouvernement doit être donné aux Inuits. Ces trois cas, bien que similaires en apparence, sont grandement différents quant au modèle qu'ils proposent. Et il n'est pas certain que l'accord niska'a constitue en soi un exemple que les autres autochtones souhaiteraient suivre.

Vice-doyen à la faculté de droit de l'Université Laval et professeur de droit des autochtones, Ghislain Otis voit trois raisons pour lesquelles les autres nations

VOIR PAGE A 14: NISGA'A

■ Lire le commentaire
de l'anthropologue Pierre Trudel
en page A 13



Le 9 novembre 1989: le mur de la démolition.

REUTERS

La fin du Mur

Le 9 novembre, on fêtera le dixième anniversaire de la chute du mur de Berlin. À compter d'aujourd'hui, Le Devoir consacre à ce sujet une série d'articles qui se poursuivra jusqu'au 11 novembre. Aujourd'hui, en page A 10, on peut lire un texte intitulé «Le mur de la schizophrénie». Lundi, le professeur Ingo Kolboom, de l'Institut für Romanistik de Dresde, se penchera sur l'identité de l'Allemagne de l'Est dix ans plus tard. Enfin, notre correspondant Christian Rioux sera sur place pour nous entretenir notamment des célébrations organisées pour souligner ce moment fort de l'histoire contemporaine.

VOIR PAGE A 14: NUNAVIK

Frédéric Bastien

RELATION
PARTICULIÈRES

La France face au Québec après de Gaulle



LA FRANCE FACE AU QUÉBEC APRÈS DE GAULLE

FRÉDÉRIC BASTIEN

RELATIONS PARTICULIÈRES

Depuis 1967, tout ce qui a grouillé, grenouillé ou scribouillé, tant à Paris, qu'à Ottawa et à Québec.

424 PAGES • 29,95 \$

Bonéal
Qui m'aime me lise

L'ALCOOL VOUS FERME DES ROUTES

BARRAGES ROUTIERS INTENSIFS
DU 4 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 1999

UN 5 À 7... UN BARRAGE ROUTIER ET LA VIE DE JEAN A CHANGÉ. QUEL CHOC POUR CE TRAVAILLEUR, PÈRE DE FAMILLE...

- il a été menotté
- il a été fouillé
- son véhicule a été remorqué et remisé
- ses effets personnels lui ont été confisqués
- il a dû souffler dans un alcootest
- son permis de conduire a été suspendu
- on a pris ses empreintes digitales
- on l'a pris en photo avec un numéro matricule
- il a été détenu en cellule
- il a dû se présenter en Cour devant un juge
- reconnu coupable, il a maintenant un dossier criminel
- il a dû payer une amende de 600 \$
- il lui est maintenant interdit de conduire pour les 12 prochains mois

Jean n'a jamais été aussi humilié de sa vie!

L'ALCOOL
AU VOLANT



ÇA S'ARRÊTE ICI!



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Pour un pied qui séduit
 Lio Fratelli
 Salon spécialisé en
 manucure et hydro-pédicure
 1137, Laurier ouest 514 272-6226

À la recherche des boîtes
 noires du 767 d'EgyptAir

Les signaux sont tout près

AGENCE FRANCE-PRESSE

Newport, États-Unis — Le robot de détection sous-marine utilisé par l'US Navy est «très proche» des deux signaux émis vraisemblablement par les boîtes noires dans le secteur où s'est abîmé le Boeing 767 d'EgyptAir, a annoncé hier soir le capitaine Burt Marsh, en charge des recherches.

Les deux signaux émis sont distants de 15 à 20 pieds (de 5 à 6,50 mètres), a ajouté le capitaine Marsh lors d'un point de presse à Newport. «Le son émis par les signaux est si fort qu'ils [les techniciens] ont dû couper leurs écouteurs», a poursuivi l'officier.

Les deux signaux doivent venir logiquement de l'endroit où se trouvent les boîtes noires. Il n'est pas exclu toutefois que l'émetteur du signal et la boîte elle-même aient été séparés dans la catastrophe, a-t-il précisé. «Nous pouvons entendre les deux signaux, mais nous ne pouvons voir aucune des deux boîtes», a ajouté l'amiral W. G. Sutton, qui supervise les recherches de la Marine.

Le robot sous-marin, Deep Drone, qui est équipé d'un sonar, de caméras et de bras articulés, a une visibilité de un à deux mètres à la profondeur à laquelle il travaille, a précisé le capitaine.

Il évolue «à travers des débris», «de petits morceaux» pour la plupart, a-t-il dit. Le plus gros morceau que la caméra ait montré est une roue, a-t-il ajouté. Dès que le robot essaie d'écartier des débris, sa visibilité est réduite par une sorte de nuage de poussière qui l'oblige à reculer et à reprendre position. Les boîtes seront «plus que probablement» remontées par Deep Drone et non par des plongeurs, a-t-il ajouté.

Le robot peut travailler toute la nuit si nécessaire. Les navires de recherche engagés dans la zone ont toutefois les yeux rivés sur la météo, qui a déjà bloqué les recherches pendant plus de deux jours et menaçait de nouveau de se détériorer hier soir.

À Québec, fin novembre

La CEQ sera seule sur la colline

La grande manifestation de l'automne
 aura lieu sans la CSN et la FTQ

Les membres de la CEQ manifesteront devant l'Assemblée nationale à la fin du mois dans le cadre des négociations du secteur public. Cette action ne se fera toutefois pas au sein du front commun avec la FTQ et la CSN.

MARIO CLOUTIER
 DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La CEQ manifesterait seule devant l'Assemblée nationale à Québec à la fin du mois pour faire monter la pression exercée sur le gouvernement dans le cadre des négociations du secteur public. Au départ, cette manifestation devait marquer un point fort de l'automne «chaud» promis par les syndicats du front commun, mais la FTQ et la CSN ont décidé de se retirer de cette activité en laissant le champ libre à la CEQ. Faut-il y voir un signe de l'isolement de la centrale des enseignants au sein du front commun?

«Non», répond la porte-parole de la CEQ, Louise Rochefort. «Cela n'exclut pas d'autres activités en front commun. La preuve, il y aura d'ailleurs une action le 11 novembre.»

Se déroulant localement, en partie au sein des établissements, ces moyens de pression seront similaires à ceux que les syndicats des trois centrales ont mis en avant lundi dernier en rendant visite aux députés du Parti québécois. Les syndicats de l'État ont fait comprendre aux parlementaires que les négociations du secteur public continuaient d'avancer à pas de tortue malgré les promesses d'offres plus substantielles aux tables de négociation faites par le premier ministre Bouchard.

La manifestation de la fin novembre devait toutefois s'avérer un point fort de la mobilisation syndicale automnale. La CEQ soutient que l'événement est tou-

jours en préparation et que les pourparlers se poursuivent avec les autres centrales syndicales.

Mais «tant qu'à assurer une présence tiède devant le parlement», la FTQ a laissé tomber en premier l'idée de ce grand rassemblement en raison du rejet du premier plan d'action du front commun par une majorité de syndiqués et pour se concentrer davantage sur les négociations. D'ailleurs, les pourparlers à la table centrale entre le gouvernement et les trois grandes centrales CEQ, FTQ et CSN, sur les salaires et les régimes de retraite, auraient fait des progrès au cours des deux derniers jours.

De son côté, la CSN a préféré ne pas présenter l'image d'un front commun «deux tiers - un tiers» en se joignant à la CEQ pour manifester. En outre, les deux syndicats ne s'entendent pas depuis l'an dernier sur la pertinence de faire du dossier de l'équité salariale un enjeu des présentes négociations du secteur public.

Les accrochages entre les syndicats du front commun se sont d'ailleurs multipliés au cours de la dernière année au sujet de l'épineux dossier de l'équité salariale qui demeure, aux yeux de la CEQ et des 75 000 membres de la FSE (Fédération des syndicats de l'enseignement), l'enjeu primordial des pourparlers avec le gouvernement. La CEQ a mené une offensive importante à ce sujet l'an dernier, lors de la campagne électorale. Et au printemps, les trois centrales se sont quelque peu brouillées sur le même dossier et sur des questions de maraude.

En septembre, les syndicats du front

commun ont ressoudé les liens en optant pour un plan d'action prévoyant un débrayage de 24 heures et une grève générale illimitée à compter du 25 octobre. Quatre jours avant l'échéance, les syndicats ont toutefois dû abandonner ces moyens de pression devant le rejet du plan par une majorité de syndiqués du secteur public.

Hier à Québec, plus de 2000 membres des syndicats représentant les fonctionnaires (SFPQ) et les professionnels (SPGQ), qui ne sont pas membres du front commun, ont manifesté devant l'Assemblée nationale. Ils ont rappelé au gouvernement Bouchard sa promesse non tenue de négocier avec eux un règlement sur les 2000 faux occasionnels qui vivent des conditions d'emploi inacceptables. Les leaders des deux syndicats ont également tenu la main au front commun afin de créer un nouveau rapport de force syndical autour de la question centrale de la précarité d'emploi.

Le président du SPGQ, Robert Caron, a récemment joint les syndicats du front commun puisqu'il croit à la justification «d'associations plus larges, autant sur les dossiers en négociation que sur l'action syndicale».

Pour sa part, le président du SFPQ, Serge Roy, en fait presque une question de vie ou de mort pour la force de frappe syndicale face au gouvernement.

«Il y a une nécessité incontournable pour les organisations syndicales d'être suffisamment responsables vis-à-vis leurs membres pour construire une alliance la plus large possible. [...] Ça devra arriver nécessairement, sinon, on fait fausse route. [...] J'espère que la prochaine manifestation devant le parlement sur la précarité sera une manifestation de l'ensemble des secteurs public et parapublic.»

Hausse des taxes fédérale et provinciale

Les cartouches de cigarettes coûtent 1,20 \$ de plus

ALEXANDRE SIROIS
 PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les taxes sur les cigarettes augmentent de 1,20 \$ la cartouche dès aujourd'hui en Ontario, au Québec et dans trois provinces maritimes.

Le gouvernement fédéral a annoncé hier qu'il augmentait les taxes de 0,60 \$ par cartouche de 200 cigarettes. Les cinq provinces visées par cette mesure haussent leurs taxes provinciales simultanément, d'un montant équivalent.

«Les mesures annoncées aujourd'hui réaffirment la détermination du gouvernement à réduire la consommation de tabac au Canada», a déclaré le ministre des Finances Paul Martin, dans un communiqué.

Pour Ottawa, l'augmentation des taxes sur les produits du tabac (les taxes sur les bâtonnets de tabac ont aussi été majorées) se traduira par des revenus additionnels de 70 millions de dollars chaque année. Ottawa, en collaboration avec le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, avait réduit les taxes sur le tabac en 1994 afin d'enrayer la contrebande de cigarettes entre le Canada et les États-Unis.

Depuis, le gouvernement fédéral a haussé les taxes sur les cigarettes trois fois. Les groupes antitabac estimaient toutefois ces augmentations insuffisantes. Depuis quelques mois, ils réclamaient une hausse de 10 \$ la cartouche.

Le coordonnateur de la coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Louis Gauvin, s'est donc dit déçu de l'augmentation annoncée. «On a œuvré le plus fort que nous avons pu pour avoir des hausses significatives, c'est-à-dire qui auraient un impact sur la consommation des jeunes, et la hausse qu'on nous annonce aujourd'hui est absolument ridicule», a-t-il déclaré.

Pour M. Gauvin, cette augmentation n'aura pas d'effet sur la consommation de cigarettes. «C'est significatif pour le ministre des Finances, parce que ça va lui rapporter des millions de plus, mais pour ce qui est de la santé publique, ça n'aura absolument aucun effet», dit-il.

Le porte-parole du Bloc québécois en matière de santé, Réal Ménard, trouve pour sa part la hausse «positive», d'autant plus qu'elle a été effectuée en collaboration avec les provinces. «On trouve la décision annoncée raisonnable. On est content que ça s'est fait avec les provinces, mais ça doit s'inscrire dans le cadre d'une campagne beaucoup plus large d'une campagne antitabagisme», soutient-il.

DÉBAT

Les intellectuels d'aujourd'hui sont-ils les héritiers des intellectuels des Lumières ?

Avec

Pierre Lepape, éditorialiste au journal *Le Monde* et auteur de :
Voltaire le conquérant : naissance des intellectuels au siècle des Lumières, Seuil
André Gide le messenger, Seuil

et

John Saul, auteur de :
Les Bâtards de Voltaire, Payot
La civilisation inconsciente, Payot
Réflexions d'un frère siamois, Boréal
Le Compagnon du doute, Payot

Animatrice :

Marie-Andrée Lamontagne,
 directrice des pages culturelles du Devoir

Jeudi 11 novembre à 19 h

Réservation obligatoire : 514.739.3639

Admission : 5 \$

Olivieri

librairie - bistro

5219 ch. de la côte-des-neiges
 T 514.739.3639
 F 514.739.3630
 H3T 1Y1
 métro côte-des-neiges

Notre bistro est ouvert tous les jours à partir de 9 heures



Ordre
 des infirmières
 et infirmiers
 du Québec

Congrès annuel
 de l'Ordre des infirmières et
 infirmiers du Québec

On n'a pas le temps de soigner, on est trop occupé!

SOIRÉE ÇA SE DISCUTE!

Animateur :
 Experts analystes :

Jean-François Lépine, journaliste
 Paul Lévesque, urgentologue
 Martyne Isabel Forest, juriste et éthicienne
 Victor Sheitoyan, philosophe et professeur
 Denise Lévesque Boudreau, infirmière clinicienne

Trois infirmières soignantes et deux invités

Le dimanche 7 novembre 1999, 19h
 Palais des Congrès de Montréal, salle 407B

ENTRÉE LIBRE

Pensez à offrir un petit meuble pour Noël!
 Nous vous offrirons les taxes

coiffeuses - petites commodes
 tables de salon - guéridons
 consoles - meubles CD
 bureaux-écrivains - meubles HiFi
 fauteuils - lampes

LA GALERIE ART SELECT INC.
 100, avenue Laurier Ouest Montréal (Québec) H2T 2N7 Tél.: (514) 273-7088 Fax: (514) 273-6656
 Fermé les dimanches et lundis

• LES ACTUALITÉS •

Crise du verglas

Québec reçoit 100 millions

PRESSE CANADIENNE

Longueuil — Ottawa verse un autre chèque de 100 millions au gouvernement du Québec pour les dépenses liées à la tempête de pluie verglaçante de janvier 1998.

Le ministre fédéral responsable du Québec, Alfonso Gagliano, est venu en faire l'annonce personnellement à Longueuil, hier, en compagnie de plusieurs maires de municipalités de la rive sud de Montréal, une des régions les plus touchées par le grand verglas, avec la Montérégie. «C'est le meilleur exemple de la solidarité qui caractérise notre pays», s'est exclamé le ministre Gagliano.

Cette somme de 100 millions de dollars constitue un quatrième versement, ce qui porte le total de l'indemnisation versée jusqu'ici au Québec à 350 millions pour cette tempête de pluie verglaçante et les longues pannes d'électricité qu'elle avait causées.

Hier, M. Gagliano et ses aides ne se souvenaient pas du montant qui a été versé aux provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aussi touchées par le verglas, mais dans une moindre mesure.

Ce versement au Québec n'est pas final. D'autres factures du gouvernement du Québec sont présentement étudiées par le gouvernement fédéral.

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le dossier de la mobilité de la main-d'œuvre entre le Québec et l'Ontario a donné lieu hier à un débat corsé, parfois teinté de sexisme entre la ministre du Travail Diane Lemieux et les députés libéraux de l'Outaouais.

Selon Mme Lemieux, l'Ontario doit cesser de traiter de façon «discriminatoire» les entreprises, les camionneurs et les travailleurs de la construction du Québec. Forcer le

Mobilité de la main-d'œuvre entre le Québec et l'Ontario

Québec ne reculera pas malgré le vœu des libéraux

Québec à faire des concessions dans ce contexte, c'est être «anti-Québécois», a lancé la ministre aux députés libéraux qui lui avaient adressé une interpellation à l'Assemblée nationale.

Les échanges ont été tendus. Certains propos, inaudibles pour la presse, ont choqué Mme Lemieux. «Les députés de l'opposition semblent bien énervés du fait que ce soit une femme qui s'occupe du secteur de la construction. C'est ça, le problème?», leur a-t-elle demandé.

«Ce n'est pas parce que c'est une femme que ça va mal. C'est parce que la ministre n'est pas capable de régler ce

dossier-là à cause de son incompétence», a rétorqué, cinglant, le député de Hull, Roch Cholette.

Les libéraux estiment que le gouvernement devrait permettre aux entrepreneurs ontariens de faire des appels d'offres pour les contrats de construction du casino de Hull. Mme Lemieux s'y objecte, estimant que ce serait «suicidaire» que de leur faire un «cadeau potentiel» de 200 millions.

«Ça prend un peu de courage politique et ça prend un peu d'eau dans notre vin», a soutenu le député Cholette.

Diane Lemieux affirme qu'une entente sur la mobilité de la main-d'œuvre entre les deux provinces ne sera possible que si la loi 17 adoptée par le gouvernement de Mike Harris en mai dernier est amendée de manière à lever l'interdit de séjour imposé aux entreprises et aux travailleurs québécois. «On ne peut pas accepter que le Québec soit exclu, c'est discriminatoire, ce n'est pas fair-play, c'est antiparlementaire, c'est tout ce que vous voulez; je ne signerai pas un accord, ni mon gouvernement, qui comprendrait la poursuite de l'application de ces articles-là», a déclaré Mme Lemieux.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



PROFESSEURS-ES RÉGULIERS-ÈRES 11 POSTES

DÉPARTEMENTS

Informatique
Management et technologie
Mathématiques
Organisation et ressources humaines
Sciences de l'éducation
Stratégie des affaires
Travail social

CHAMPS DE SPÉCIALISATION

Informatique système (2)
Gestion de projet
Management de la chaîne d'offre
Mathématiques fondamentales
Santé et sécurité du travail
Organisation et ressources humaines des entreprises collectives
Éducation des adultes : apprentissage adulte, société éducative
Finance (2)
Méthodologie de l'intervention auprès des individus et des familles

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION :

1^{er} JANVIER 2000

L'UQAM, par sa « Politique institutionnelle de recrutement de nouvelles ressources professionnelles », recherche des ressources humaines les plus qualifiées afin de s'assurer un développement de qualité dans tous les domaines d'activité, tout en assurant le renouvellement et le rajeunissement de son corps professoral.

L'Université a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les professeurs et un programme d'équité en emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.

Le choix de la personne et l'engagement devront se faire dans le respect des lois en matière d'immigration.

TRAITEMENT : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Une description détaillée de ces postes, incluant les exigences et les délais pour poser votre candidature, est disponible dans Internet à : <http://www.rhu.uqam.ca>

UQAM
L'avenir est ici

Professeure ou professeur en bioéthique

Les Facultés de médecine et de théologie, de concert avec la Faculté des études supérieures, recherche une professeure ou un professeur adjoint ou agrégé en bioéthique pour un poste régulier.

Fonctions

La personne choisie devra avoir une formation reconnue en bioéthique et être active en recherche dans ce domaine. Elle sera appelée à développer des programmes de recherche et à diriger des étudiants inscrits à la maîtrise et au doctorat. Elle aura la responsabilité de développer des enseignements dans le cadre de programmes de 2^e et de 3^e cycle, en particulier dans le domaine de la méthodologie appliquée à la bioéthique. Les tâches reliées à ce poste sont principalement l'enseignement et l'encadrement d'étudiants (premier cycle et cycles supérieurs), la recherche dans un cadre interdisciplinaire, la participation à la gestion académique et au rayonnement de l'Université dans ce secteur d'activités. Les personnes intéressées peuvent obtenir un supplément d'informations sur la bioéthique en consultant le site électronique du Conseil national d'éthique en recherche chez l'humain : <http://ncehr-ncerh.org>

Exigences

Détenir un Ph.D. dans une discipline pertinente et une spécialisation en bioéthique. Une expertise dans les questions d'éthique relatives aux aspects globaux de la santé et à l'organisation des soins sera un atout. Une expérience de recherche et d'enseignement est demandée. La langue d'enseignement est le français; une personne non-francophone devra pouvoir enseigner en français un an après son arrivée en poste.

Traitement

L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux.

Date d'entrée en fonction

Le 1^{er} février 2000.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné de trois lettres de recommandation, au plus tard le 1^{er} décembre 1999, à :

M. Hubert Doucet
Directeur des programmes de bioéthique
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7

Université de Montréal

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse en priorité aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et au principe d'équité en matière d'emploi.

(1055)

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Collège

Implanté dans une vaste région à l'avenir prometteur, le Collège de Sept-Îles accueille une clientèle de 800 étudiants à l'enseignement régulier, dans les programmes préuniversitaires et dans sept programmes techniques. Il dispense aussi, en plusieurs points du territoire, de nombreuses activités de formation continue, en réponse aux besoins des individus, des entreprises et des organismes. Il compte, pour remplir sa mission, sur des effectifs réguliers d'environ 150 personnes.

La fonction

Sous l'autorité du conseil d'administration dont il est également membre, le directeur général a la responsabilité de l'ensemble de la gestion des unités administratives, de l'établissement et des champs d'activité.

Tout en priorisant la mise en œuvre de la mission du Collège, il a également comme mandat d'organiser et de promouvoir le développement de l'établissement en terme de nouveaux programmes, de nouvelles clientèles ainsi que de l'implication dans le milieu.

Les qualifications requises

Détenir des diplômes universitaires de premier cycle mais de préférence de deuxième cycle en plus d'une expérience dans des fonctions de cadre d'au moins huit (8) ans. De plus, le candidat devra posséder une bonne connaissance et une maîtrise des techniques de communication, de relations publiques et de gestion participative.

Une bonne connaissance du milieu collégial et du milieu régional est également souhaitable.

Traitement

Selon l'échelle de traitement en vigueur déterminée par le ministère de l'Éducation plus une prime de rétention de 8 %.

Les personnes intéressées et possédant les qualifications requises sont invitées à faire parvenir leur offre de service accompagnée d'un curriculum vitae avant le vendredi 19 novembre 1999 à 17 h.



Concours - Directeur général
À l'attention du Président du conseil d'administration
175, rue de la Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7

Carrières & Professions



Renseignements : Christiane Legault, (514) 985-3316

Poste de professeure, professeur en géographie humaine

Le Département de géographie doit combler un poste de professeure, professeur en l'affectant de façon prioritaire à la géographie urbaine. Cependant, les candidatures en géographie historique seront aussi considérées, soit pour ce poste, soit en vue d'un autre poste à pourvoir éventuellement.

La sélection de la personne retenue sera fondée sur la qualité de la candidature et les perspectives de développement qu'elle représente pour le département.

FONCTIONS

- Enseignement aux trois cycles, incluant nécessairement une participation à la formation des étudiants et des étudiantes en début de baccalauréat.
- Supervision de mémoires et de thèses
- Recherche en collaboration avec un groupe structuré

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Doctorat obtenu ou en instance imminente d'obtention au moment de l'engagement
- Expérience pertinente d'enseignement et de recherche
- Maîtrise des méthodes et techniques de traitement informatique appliquées à la géographie
- Capacité d'enseigner en français

ENTRÉE EN FONCTION : le 1^{er} mai 2000

Faire parvenir un curriculum vitae et trois lettres de recommandation, avant le 31 janvier 2000, à :

Michel Allard, directeur
Département de géographie
Faculté des lettres
Université Laval (Québec) G1K 7P4

UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des lettres

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, l'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.



Commission de la fonction publique de l'Î.-P.-É.

POSSIBILITÉ D'EMPLOI INTÉRESSANTE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

CONSEILLER OU CONSEILLÈRE
EN MATHÉMATIQUES ET EN SCIENCES
FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE/IMMERSION EN FRANÇAIS
POSTE CONTRACTUEL BILINGUE TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN

(Débutant immédiatement jusqu'en septembre 2000
avec possibilité d'extension)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION - CHARLOTTETOWN, Î.-P.-É. : Le ou la titulaire de ce poste s'occupe de la mise en œuvre des responsabilités du Ministère quant au domaine des mathématiques et des sciences en français langue maternelle et en immersion en français. L'accent sera mis sur les besoins des programmes d'études des niveaux intermédiaire et secondaire de deuxième cycle.

Les personnes intéressées au poste doivent disposer d'un diplôme en éducation, une maîtrise de préférence, avec une concentration en théorie du développement de programmes d'études ou être admissible à une certification niveau V. Ces personnes doivent aussi posséder un minimum de cinq ans d'expérience d'enseignement des mathématiques ou des sciences dans un programme d'immersion en français ou de français langue maternelle. La personne retenue doit être bilingue et maîtriser parfaitement le français oral et écrit et avoir une connaissance pratique de l'anglais.

ÉCHELLE SALARIALE : En rapport avec les aptitudes et l'expérience
N° DE CONCOURS : EDU910PF20037FO
DATE DE CLÔTURE : le vendredi 12 novembre 1999, à 16 h

Veillez faire parvenir votre formulaire de demande dûment rempli et une lettre d'accompagnement à l'adresse suivante : Commission de la fonction publique de l'Î.-P.-É., C.P. 2000, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, C1A 7N8. On peut faire parvenir sa demande par télécopie au (902) 368-4383. On peut se procurer des formules de demande en téléphonant au 368-4080.

Le gouvernement de l'Î.-P.-É. offre des
chances égales d'emploi à tous



Conservateur aux expositions

Le Centre d'exposition de Val-d'Or est une institution principalement vouée à l'art contemporain. Accrédité par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et par le Conseil des Arts du Canada, le Centre offre une programmation d'expositions reflétant son engagement envers la production actuelle d'ici et d'ailleurs. Le calendrier des activités éducatives et culturelles complète ses interventions auprès du public.

Relevant de la directrice générale, le conservateur aura la responsabilité d'enrichir la programmation régulière en concevant ou en coordonnant des expositions, en effectuant les tâches de recherche et de documentation reliées aux expositions, en coordonnant les activités éducatives et culturelles et les projets spéciaux.

Exigences : Le candidat devra posséder un diplôme universitaire en histoire de l'art ou en muséologie et une expérience de trois ans dans l'organisation d'activités muséales publiques. Une bonne connaissance du milieu des arts visuels, une disposition au travail en équipe et la volonté de s'impliquer dans la vie culturelle de la région sont essentielles. Polyvalent, créatif, dynamique, le candidat devra être capable de respecter des échéanciers serrés et également démontrer une aptitude certaine pour les communications.

Traitement : 25 000 \$ à 30 000 \$, selon l'expérience et les qualifications et il comprend une gamme d'avantages sociaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 26 novembre 1999, avant 16 heures au : Centre d'exposition de Val-d'Or, 600, 7^e Rue, Val-d'Or, J9P 3P3, par télécopieur au 819-825-3062 ou par courrier électronique au expovd@ville.valdor.qc.ca.

Seuls les candidats sollicités pour une entrevue seront contactés.

Le poste est également ouvert aux hommes et aux femmes, la forme masculine n'étant utilisée que pour alléger le texte.

LES ACTUALITÉS

Un collectif de 34 entreprises propose ses services

Les entreprises de réinsertion s'affichent

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Le matin du Stade olympique avait des allures de salle de montre hier matin, alors que 34 entreprises d'insertion sociale ont lancé un répertoire de 200 produits et services. A vendre: le fruit du travail de plus de 1000 jeunes québécois qui veulent s'en sortir.

Fièrement, les entreprises se sont prêtées au jeu du défilé. Meubles de bois, aliments fins, services de traicteur ou fabrication de papier artisanal, tout était mis en place pour montrer la valeur des entreprises de réinsertion. «On veut casser le mythe en montrant que des personnes en situation de réinsertion qui ont peu d'expérience de travail sont capables de faire d'aussi bons produits et services que n'importe laquelle entreprise», explique le coprésident du Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ), Jean Cusson. Si on réussit à démythifier les préjugés, on va atteindre notre objectif. L'an dernier, ces organismes sans but lucratif ont vendu pour plus de 11 millions de dollars en biens et services de leur cru.

Taux de retour de 70 %

Les 40 entreprises reçoivent environ 23 millions de dollars par année par l'entremise d'Emploi-Québec. Ce montant sert à financer les salaires des participants et à assurer l'encadrement. Entre le 1^{er} avril 1998 et le 31 mars 1999, sur les 1025 participants au programme, 714 personnes ont déniché un emploi ailleurs après leur formation de six mois et 103 autres sont retournées à l'école.

«[Cela] représente un taux de retour en emploi de 70 %», lance le directeur général du CEIQ, Charles Filiion.

Les 34 entreprises de réinsertion qui font partie du collectif provincial recrutent les jeunes de la même façon. «On essaie de prendre des per-

sonnes qui ont un "anti-c.v.". Ces gens s'inscrivent, puis on les passe en entrevue, et ensuite ils se retrouvent sur une liste d'attente», précise Jean Cusson, qui est également formateur dans l'un de ces centres de formation. En général, l'attente est courte et le jeune est vite rappelé pour signer son contrat et commencer son job à temps plein, qui durera de 29 à 39 semaines. Une fois embauchés, les travailleurs sont encadrés. Les employeurs organisent des rencontres individuelles. On leur apprend à communiquer, à faire un budget, à réagir à l'autorité, on leur fait connaître leurs droits, etc. «La notion de travail est très importante», souligne Jean Cusson. Pour eux, être un salarié signifie déjà devenir quelqu'un. Ils ne se sentent pas dans un programme du gouvernement.

D'autres défis

C'est le cas de Raymond Garceau, qui termine son contrat chez Distributions L'Escalier, une entreprise spécialisée en produits fins du terroir québécois. «Les champêtres, c'était super intéressant. Ça m'a fait toucher à différents volets de ce qui se passe dans une entreprise.» Après six mois de labeur, Raymond Garceau se prépare à affronter d'autres défis. Depuis deux semaines, il frappe aux portes pour se dénicher un nouvel emploi. L'oiseau part du nid le cœur joyeux: «C'est la meilleure expérience que j'ai eue jusqu'à présent. Ça m'a valorisé et donné la confiance et la motivation de continuer.» Dans la salle, le jeune homme de 26 ans n'est pas seul, une quarantaine d'autres sont venus témoigner du succès de leur réinsertion, tout simplement en étant présents.

Pour faire connaître ces produits, la CEIQ compte maintenant sur la bouche à oreille et ses multiples partenaires sociaux et politiques. Le répertoire des produits et services sera également disponible sur Internet sous peu.

Aménagement urbain

Le Québec traîne la patte

REUTERS

Québec — Le Québec accuse un retard considérable dans le développement et l'aménagement urbain par rapport aux autres villes du monde, selon les organisateurs d'un colloque international axé sur le développement durable des villes.

«Ce qui a renversé les participants, c'est de se rendre compte à quel point le Québec est très en retard lorsqu'on regarde ce qui se fait ailleurs dans le monde», a affirmé Jérôme Vaillancourt, coordonnateur du colloque.

«Certaines villes comme Vancouver, qui ont débuté leurs changements il y a quelques années seulement, ont une longueur d'avance considérable sur le Québec», a-t-il dit.

Selon lui, le Québec doit agir rapidement pour rattraper le temps perdu, ce qui serait possible par le moyen d'une nouvelle politique sur le développement des municipalités.

Solutions

Le colloque vise d'abord la mise en commun de solutions concernant l'aménagement du territoire en abordant des thèmes tels que les transports, l'habitation, l'efficacité énergétique et la préservation des ressources.

De nombreux conférenciers de renom international ont présenté des cas concrets d'agglomérations canadiennes, américaines ou européennes ayant opté pour l'amélioration de la qualité de vie.

Femmes du monde

La grande marche d'octobre 2000 se prépare fébrilement

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Dans un édifice retapé du Vieux-Montréal, la salle est remplie de femmes du monde. Ici, on prépare la Marche internationale des femmes d'octobre 2000. Pas de place pour la testostérone, que pour les quelque 35 déléguées du comité de liaison.

À travers le nuage de fumée et l'odeur de vin qui embaument l'atmosphère, les échos de conversations se frayent un chemin. Anglais, français, espagnol ou portugais, peu importe quand on a toutes le même objectif, celui de vaincre la pauvreté et la violence, celui de se battre pour les femmes de son pays.

Cheveux tressés, port de tête altier, Franca Ofor n'a pas la langue dans sa poche. Avocate de formation, la Nigérienne explique que son pays est divisé en deux factions: le nord musulman et le sud chrétien. «Je viens du sud et les femmes sont très libres. Beaucoup vont à l'école. En fait, dans notre région, le problème est que de moins en moins de garçons vont à l'école», lance-t-elle en éclatant de rire. Dans la région musulmane, le quotidien est tout autre. L'éducation des femmes entre en conflit avec la culture religieuse. Souvent, les jeunes filles se marient quand elles ont à peine huit ou neuf ans. Pays démocratique depuis mai dernier, le Nigeria compte environ 106 millions d'habitants. «Officiellement, il n'y a pas de politiques discriminatoires. Les femmes ont les mêmes droits, la discrimination est plutôt d'ordre culturel», précise Franca Ofor.

Problème de culture aussi en Égypte et en Inde. Avec tout près de un milliard d'habitants, l'Inde est le deuxième pays le plus peuplé au monde. Selon Koely Roy, la classe moyenne indienne est celle qui ressent le plus les pressions sociales. Font partie de cette classe sociale ceux qui ont reçu une éducation, qui ont une profession. Pour maintenir son statut social, cette caste doit se conformer aux normes que lui confère son statut. «Les pauvres ne font que se battre pour survivre [l'Inde est l'un des pays les plus pauvres de la planète]», indique Mme Roy. Les pères de famille doivent encore fournir une dot



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Souriantes, Franca Ofor, du Nigeria, Farida El-Nakash et Koely Roy, de l'Inde, étaient de passage à Montréal cette semaine pour la dernière rencontre du comité international de la Marche mondiale des femmes, prévue en octobre 2000.

en argent s'ils veulent marier leur fille. «Je représente un très petit pourcentage de la population, avoue Koely Roy. Mais je fais ce que je veux.» Cette diplômée universitaire en économie s'est spécialisée en droit avant de devenir activiste. Elle assure cependant que les femmes de son pays deviennent de plus en plus sensibilisées, que l'émancipation fait tranquillement son chemin dans les mentalités. À l'heure actuelle cependant, elle ne peut nier un fait: «Si une famille a de l'argent pour envoyer un de ses enfants à l'école, on va choisir le garçon.»

Société rétrograde

En Égypte, les femmes se demandent parfois si le temps des pharaons est bel et bien révolu. Malgré leur présence grandissante sur le plan politique, la société est toujours rétrograde. «C'est contradictoire, glisse Farida El-Nakash. D'un côté, on avance, et de l'autre, on recule. On accueille les Égyptiennes dans la vie politique, leur

droit à l'éducation et au travail est reconnu, mais le code familial est toujours aussi rigide. Ce code fait encore de la femme un citoyen de deuxième ordre», s'indigne Mme El-Nakash, aussi journaliste pour un hebdomadaire d'opposition au Caire. Selon elle, la Banque mondiale a radicalement coupé son aide à l'Égypte, et ce manque d'argent affecte grandement les travailleuses, l'éducation et la santé. «Il y a beaucoup de chômeuses et celles qui travaillent sont mal payées et n'ont aucune sécurité d'emploi.»

Franca Ofor avoue avoir beaucoup de pain sur la planche pour faire changer les mentalités des Nigériens et des Nigériennes. «Tu peux travailler, mais culturellement, la place de la femme est à la maison. Et si elle travaille, elle doit aussi tenir la maison, précise l'avocate. Au travail, c'est difficile de gravir les échelons. On ne laisse pas les femmes assumer des fonctions importantes.» Comme en Inde, Franca Ofor croit que la lutte contre la discrimina-

tion passe par la sensibilisation. «En tant qu'avocate, je crois que beaucoup de femmes se soumettent parce qu'elles ne connaissent rien d'autre. Il faut qu'elles réalisent qu'elles ont des droits. Il nous faut établir des centres d'aide pour qu'elles viennent nous voir et qu'on leur donne le courage de bouger.» C'est aussi l'avis de Farida El-Nakash. «Les femmes souffrent beaucoup de la pauvreté, de la violence et d'être sans droits au sein de la famille. Nous croyons qu'il existe une lecture plus progressiste du Coran.»

Avec ces arguments en main, les trois activistes vont continuer à revendiquer un sort meilleur pour les femmes de leurs pays respectifs. Mais elles ne sont pas seules à se battre. La marche d'octobre 2000, ces femmes du monde la voient comme une manifestation de solidarité, comme un flot qu'on ne peut arrêter. «Ça va permettre à chacune d'entre nous de donner plus de force à ses préoccupations nationales», conclut Koely Roy.

Satisfaction

à plus de

96%

Un résultat qui en dit long ...

Les Cliniques Michel Pop ont participé à une étude* en collaboration avec l'Unité de recherche d'ophtalmologie de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont qui révèle que **plus de 96 % des patients sont satisfaits des résultats de leur correction de la vue par le laser.**

Impressionnant ?
Oui, mais aux Cliniques Michel Pop, notre objectif est de vous satisfaire à 100 %.

Aujourd'hui plus que jamais, la correction de la vue par le Lasik est à votre portée. Laissez le D^r Michel Pop vous donner l'heure juste. Après tout, c'est lui qui s'y connaît.

Pour une rencontre d'évaluation, sans frais ni engagement, composez le (514) 381-2020.

À partir de **60 \$/mois** (les deux yeux)
— sur une période de 36 mois; par l'intermédiaire d'une institution financière et sous réserve d'une enquête de solvabilité.

CLINIQUES MICHEL POP

Depuis 1992

9001, boul. de l'Acadie N., bureau 900, Montréal
(514) 381-2020 1 800 661-6345 www.cmpop.com

* 690 patients ont participé à l'étude entre juin 1994 et juin 1997.

Découvrir son ombre

ET APPRIVOISER UN CÔTÉ CACHÉ DE SOI

L'Ombre de la personnalité, un atelier inspiré par l'approche et le livre du célèbre Jean Monbourquette. Un atelier pour découvrir des facettes cachées de sa personnalité.

Animé par **Fernand Larouche**
Psychothérapeute dans la ligne de pensée de Jean Monbourquette

Les samedis 20 & 27 novembre — 75\$

INFO: 514.524.3561

COLLOQUE

sur l'éthique et les conflits d'intérêts

à Québec, le jeudi 25 novembre 1999,
de 8h à 17h, Hôtel Radisson-Gouverneur, Québec

AVEC 5 CONFÉRENCIERS DONT:

LOUIS BERNARD
LISE BISSONNETTE
JEAN-PIERRE CHARBONNEAU
PIERRE-MARC JOHNSON
JEAN-PAUL ALLIER

Le Gouvernement du Québec et le Conseil du Trésor du Canada sont partenaires majeurs du Colloque.

Pour informations, communiquer avec le:
CENTRE D'ÉTUDES NOËL-MAILLOUX
EN ÉTHIQUE ET EN PSYCHOLOGIE
171, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1R 2H1
Tél.: (418) 523-2005 Téléc.: (418) 523-8150
Courriel: centredetudes@sprint.ca
www.CentredEtudes.qc.ca

CEP
CENTRE D'ÉTUDES
NOËL-MAILLOUX
EN ÉTHIQUE ET
EN PSYCHOLOGIE

• LES ACTUALITÉS •

Les lois influent sur le taux de suicide, affirme un chercheur

«Le Québec a un problème de vitalité», constate le directeur du Centre de recherche Fernand-Seguin

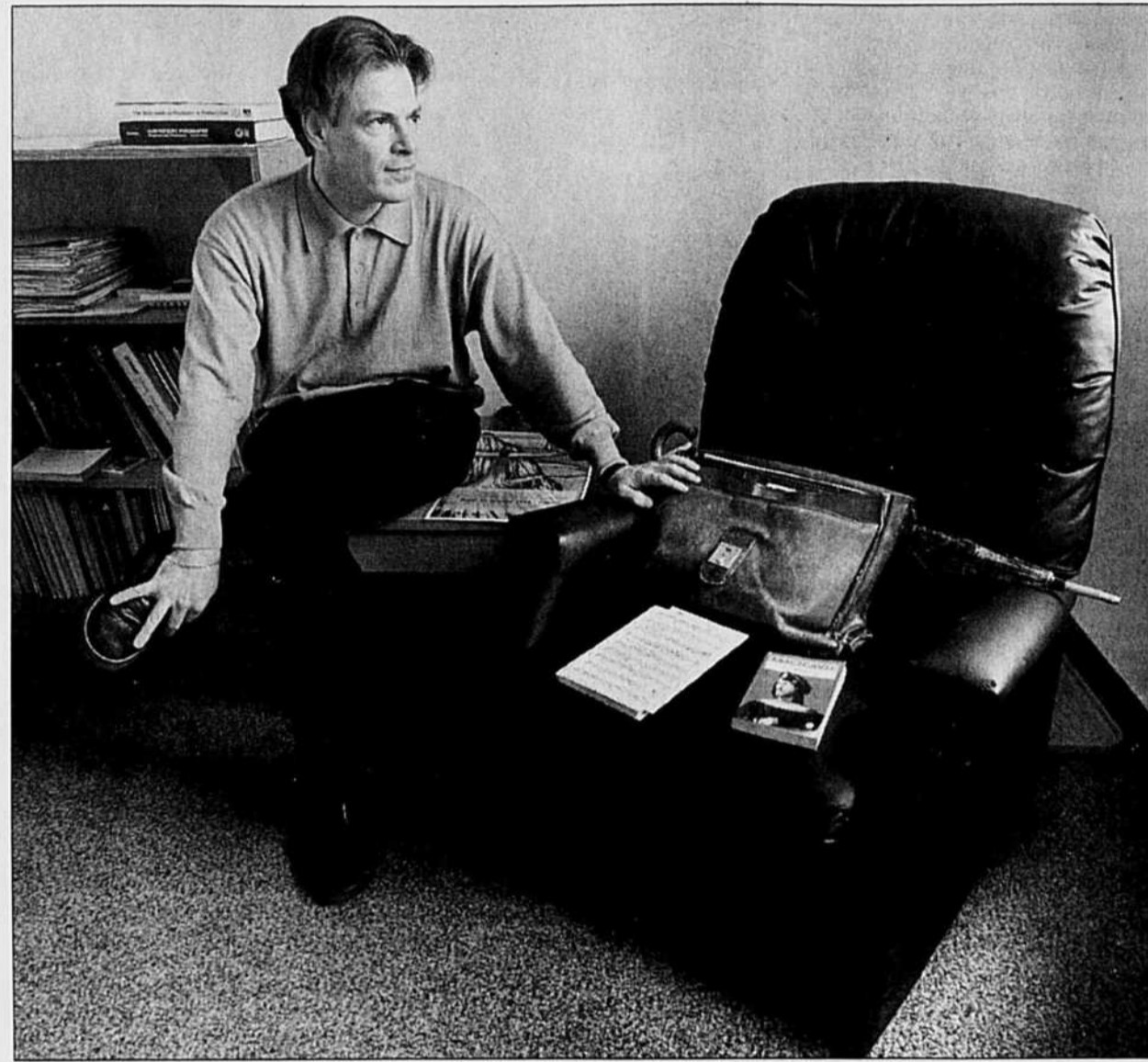
JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Contrairement à la croyance courante, les jeunes ne se suicident pas davantage que leurs aînés. Le taux de suicide chez les jeunes augmente bien plus rapidement, mais le maximum n'a pas atteint celui des adultes et des personnes âgées. Le suicide regarde donc tout le monde et, surtout, les politiciens... Vraiment? «Vous avez plus d'effet sur le taux de suicide que les médecins!», lance le D^r Hugues Cormier aux dirigeants politiques. «Réveillez-vous et tenez-en compte!» Au Centre de recherche Fernand-Seguin de l'hôpital Louis-H.-La-Fontaine, le médecin coordonne la recherche sur l'un des plus gros problèmes de santé publique. Le suicide, rappelle le D^r Cormier, est une priorité non seulement au Centre Fernand-Seguin mais aussi au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Quand il parle du suicide, Hugues Cormier parle du «taux de vitalité». «Le Québec a un problème de vitalité. La province a un taux de suicide qui augmente, qui touche surtout les hommes, d'âge mûr ou âgés.» Et parallèlement au taux de suicide qui grimpe, il y a le taux de naissance qui dégringole. «Le taux de vitalité, c'est un indicateur de la vitalité de la société. La natalité, c'est un indice qui révèle que les gens font assez confiance en l'avenir pour mettre quelque chose dans l'avenir qu'on décide de quitter ce monde.»

La recherche est dirigée sur quatre fronts: neurobiologique, clinique, micro-social (la compréhension de ce qui affecte l'individu) et macro-social (le climat spirituel, politique et économique de la société). Trois fronts indissociables pour tenter de freiner la tendance. Et il y a de l'espoir, dit le D^r Cormier. «L'intervention doit se faire en tenant compte des connaissances dans ces quatre déterminants pour mettre au point des expériences innovatrices pour faire connaître l'espoir de s'en sortir et pour que ça arrête.»

D'abord, en neurobiologie, les chercheurs ont observé une augmentation des récepteurs de la sérotonine (un neurotransmetteur impliqué dans la dépression) dans la zone préfrontale du cerveau des suicidés. «Mais la



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il est possible de prévoir l'impact des lois sur la santé mentale des gens, estime le D^r Hugues Cormier.

neurobiologie, c'est le principe de l'œuf ou la poule, compare le D^r Cormier. Est-ce que c'est parce que tu es désespéré que tu n'as plus de récepteurs de sérotonine? Ou est-ce que c'est parce que tu n'as plus de récepteurs que tu es désespéré? La réponse n'est pas évidente aux yeux des chercheurs.

Du côté de la psychologie et de la génétique, les chercheurs ont posé comme hypothèse qu'un récent épisode de rejet par un parent appartenant à une autre génération, combiné à une vulnérabilité développée pendant l'enfance, constituerait un cocktail explosif qui expliquerait bien des suicides.

Enfin, en sociologie, il y aurait un lien beaucoup plus fort, avant par rapport à après la Révolution tranquille au Québec, entre les variations du taux de suicide et les fluctuations de l'économie. Depuis 1960, note le D^r Cormier, le taux n'a fait qu'augmen-

ter. «Il faut dire qu'on parlait de très bas. Vers 1958, on avait parmi les plus bas taux de suicide au monde et un taux de natalité parmi les plus élevés au monde.» La biologie et la génétique n'expliquent donc pas tout...

«Oui, c'est important, la neurobiologie, et oui, il faut trouver de nouveaux médicaments pour ceux qui souffrent de maladies mentales qui les rendent plus vulnérables au suicide», dit le D^r Cormier. L'analyse des comportements sociaux est aussi une piste importante, ajoute-t-il. «Mais après, il faut aller plus loin.» Les politiciens ont plus d'influence que les médecins sur le taux de suicide, ils doivent en prendre conscience et en tenir compte lors de l'élaboration de leurs politiques.

«Comment peut-on élaborer des politiques, dans cette société québécoise, qui contribuent à une meilleure vitalité?», se demande le médecin. Une

partie de la réponse, selon lui, se trouve dans le concept de «jurisprudence thérapeutique»: comment prévoir l'impact des lois sur la santé mentale des gens? La médiation dans les cas de divorce est notamment inspirée de ce principe. «Si c'est bon pour l'entente entre les individus, pourquoi ça ne serait pas bon pour l'entente entre les nations?» Le principe n'est pas évident à suivre, note le médecin en évoquant les négociations difficiles entre l'Angleterre et les Nord-Irlandais catholiques. «Mais au moins, il y a de l'espoir.»

Rôle de l'Etat, jurisprudence thérapeutique, influence du discours politique... Le D^r Hugues Cormier, psychiatre comme les anciens ministres Camille Laurin, Denis Lazure et François Cloutier, est-il en train de préparer son saut en politique? La question le fait sourire. «J'y songe sérieusement...»

Les élections municipales de dimanche

Jour de grandes premières

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Pour les électeurs de 615 municipalités appelés aux urnes demain, ce sera jour de grandes premières. Pour la première fois, on leur demandera en effet de montrer patte blanche et, dans trois municipalités, le vote se fera de façon entièrement électronique. A Laprairie, Rock Forrest et Rivière-du-Loup, le vote se fera sur des écrans tactiles. Dans treize autres municipalités, les électeurs voteront au moyen de l'habituel bulletin mais le dépouillement se fera automatiquement, par lecteur optique, comme cela a déjà été fait lors de précédentes élections.

Pour éviter tout ennui, le plus simple serait par ailleurs pour les citoyens d'avoir en leur possession leur carte d'assurance-maladie, leur passeport canadien, leur permis de conduire ou leur permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Comme cette obligation de prouver son identité est loin de faire l'unanimité, Québec a tout de même son «plan B...» et son plan C. Ainsi, l'électeur qui n'aura pas en sa possession ces documents devra présenter «au moins deux documents qui prouvent

chacun son nom et dont l'un comporte sa photographie ou, à défaut, au moins deux documents qui, ensemble, prouvent son nom, sa date de naissance et l'adresse à laquelle il est inscrit ou celle de son domicile». Dernière possibilité: être accompagné d'une personne qui pourra établir son identité.

Un nouveau bulletin de vote sera par ailleurs utilisé, sauf dans les municipalités qui auront recours au vote électronique. Lors du dépouillement des votes, toute marque qui permettra au scrutateur d'identifier clairement l'intention de l'électeur, y compris le noircissement complet ou partiel du cercle, devra être acceptée.

En obligeant les citoyens à prouver leur identité, Québec espère limiter le nombre de magouilles électorales qui ont jusqu'ici fait des élections municipales une risible caricature de la démocratie. Le 15 octobre, 115 maires et mairesses ont été élus sans opposition. Les courses à la mairie se feront donc dans 119 municipalités au Québec.

Dans la région de Montréal, les citoyens de Kirkland, de LaSalle, de L'Île-Bizard et de Mont-Royal pourront tous réélire les maires sortants, qui se représentent tous, ou opter pour un nouvel élu.

EN BREF

Combattre la malnutrition

(Le Devoir) — La moitié des personnes âgées qui se présentent à l'hôpital sont sous-alimentées et davantage (70 %) le sont à leur sortie. De plus, comme il est extrêmement difficile de renverser l'état de malnutrition, les personnes âgées se retrouvent condamnées au centre d'hébergement de longue durée, ont révélé des spécialistes en conférence hier à Montréal. La prévention vaut le coup, a expliqué la diététiste Paule Bernier. Une intervention précoce permet à la fois de diminuer la mortalité et d'entraîner l'économie de 400 000 jours d'hospitalisation au Québec, soit plus de 100 millions de dollars. «Et on parle d'argent parce que c'est à la mode, a déclaré Mme Bernier à l'auditoire, mais ce dont on oublie de parler, ce sont les souffrances inutiles.»

ablement utilisées lorsque la femme enceinte a des douleurs lombaires prédominantes, lorsqu'elle refuse une épidurale ou lorsqu'il n'y a pas d'anesthésiste sur place.»

Des cheveux d'homme sur un bras de femme

(Le Devoir) — Malgré l'expertise développée dans la transplantation d'organes et de tissus humains, les scientifiques se butent à des problèmes de rejets lorsque l'opération implique deux individus dont les caractéristiques sont incompatibles. La revue scientifique Nature publie les travaux de chercheurs de l'université de Durham, en Angleterre, qui ont réussi pour la première fois à faire croître sur le bras d'une femme des cellules capillaires prélevées chez un homme. Les cellules transplantées ont non seulement survécu, elles ont produit des cheveux. Les résultats obtenus pourront servir à la mise au point de nouveaux traitements contre la perte des cheveux.

Épidurale: une autre solution?

(Le Devoir) — Deux médecins de l'Hôtel-Dieu de Montmagny ont testé une méthode non pharmaceutique qui peut remplacer les injections épidurales pour diminuer les douleurs lombaires lors de l'accouchement. La méthode, bien connue en Scandinavie, consiste à injecter de petites quantités d'eau stérile à la base du dos. L'injection est rapide et efficace, notent les médecins Marc Bergeron et Jean-François Rancourt dans la revue L'Actualité médicale, mais la procédure est «fort délicate». La femme ressent un douloureux pincement d'une quinzaine de secondes après le début de l'injection. La méthode ne permet pas nécessairement d'éviter l'épidurale mais s'est avérée plus efficace que d'autres moyens thérapeutiques non pharmaceutiques. «Toutes-fois, croient les médecins, les injections d'eau stérile devraient être préfé-

Du nouveau contre l'arthrose

(Le Devoir) — Santé Canada vient d'homologuer un médicament découvert au Canada pour le traitement de l'arthrose. Le Rofécoxib soulage les signes et symptômes de la maladie sans éroder le système gastro-intestinal comme les autres anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS). Pour les dix millions d'ordonnances d'AINS au Canada chaque année, entre 2 et 4 % souffrent d'ulcères, de perforations de l'estomac ou d'hémorragie. Selon la Société d'arthrite du Canada, 1900 personnes meurent chaque année de complications associées aux AINS.

Judith Lachapelle

Déconnectés ?

Branchez-vous sur le réseau !

Ne soyez plus déconnectés et ralliez-vous aux MRC, villes et organismes qui s'imposent comme chefs de file.

Participez au développement d'un véritable réseau interrégional et national visant à valoriser de façon originale et novatrice le patrimoine et les forces vives de la culture au Québec !

Il ne manque que vous !
Le Réseau a fêté sa première année d'existence.

Contactez le réseau
Villes et Villages d'Art et de Patrimoine
Tél. : (418) 656.3108
Fax : (418) 656.3128
Courriel : vvap@faaav.ulaval.ca



et le comité aviseur du milieu qui guident nos pas vers l'établissement d'un réseau prospère.

Villes et Villages d'Art et de Patrimoine, c'est branché !

Conférences publiques

Le commerce électronique: l'enjeu du XXI^e siècle

http://www.hec.ca/semainehc

| Lundi 8 novembre | Mardi 9 novembre | Mercredi 10 novembre | Judi 11 novembre |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le commerce électronique: la fusion des pratiques commerciales et d'Internet par Alain Dayon, directeur exécutif, programme Commerce électronique, IBM | Turning Internet Promises into Profit Conférence en anglais par Gary Moore, vice-président, Initiatives stratégiques, SAP Canada | Le pouvoir et le style: l'entreprise et la nouvelle économie du XXI ^e siècle par Louise Gay, présidente de Mon Mannequin Virtuel et de Public Technologies Multimédia Inc. | Vendre aux consommateurs sur le WEB: évitez d'être parmi les dinosaures de demain! par Alexandre Taillefer, président, Intella, avec la collaboration de Jean Talbot, professeur aux HEC |

IBM mysap.com Public Technologies Multimédia Inc. intellia

Les conférences ont lieu à 19 h, à l' amphithéâtre IBM de l'école des HEC. Entrée libre à toutes les conférences
Diffusion en direct sur le WEB: http://www.hec.ca/semainehc

HEC École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal
Université de Montréal Autobus 129 ou 51

Collection MILLÉNAIRE Exclusive

MONTBLANC

BUCHERER DE SUISSE

Reversible

le Parchemin

JOAILLIER - ORFÈVRE - DEPUIS 1966
505 Sainte-Catherine Est, Métro Berri-UQAM
(514) 845-5243

LE DEVOIR

POLITIQUE

Éventualité de l'indépendance du Québec

La thèse d'une reconnaissance rapide par la France est contestée

La reconnaissance que s'apprêtait à accorder la France à la souveraineté du Québec en 1995, si le OUI l'avait emporté, ne l'engageait guère. La véritable reconnaissance n'aurait pu venir que des États-Unis. Points de vue d'universitaires spécialisés en relations internationales.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Dans les cercles universitaires au pays, la thèse de la reconnaissance rapide par la France de la souveraineté du Québec, comme le veut le «grand jeu» de Jacques Parizeau, est accueillie avec un fort scepticisme.

Selon Louis Bélanger, professeur de science politique à l'Université Laval, les révélations contenues dans l'ouvrage *Relations particulières - La France face au Québec après de Gaulle*, du journaliste Frédéric Bastien, vont à l'encontre du consensus ralliant les universitaires qui se sont penchés, au Québec et dans le reste du Canada, sur la question de la reconnaissance du Québec comme pays à la suite de la proclamation de sa souveraineté. «Ca m'étonnerait que ce soit aussi clair et que la France se soit commise autant», estime M. Bélanger.

Dans son livre qui vient de paraître, Frédéric Bastien soutient qu'au lende-

main d'un OUI majoritaire, la France aurait adopté, par voie de communiqué, la position suivante: «La souveraineté du Québec est un fait, il ne lui manque qu'une forme juridique.» Face à Washington et au reste du monde, la France aurait agi rapidement et unilatéralement, de concert avec le plus grand nombre de capitales francophones, déclenchant «un branle-bas exceptionnel pour reconnaître le Québec et faire en sorte que ses amis en fassent autant», avance l'auteur, qui confirme ainsi la réalité du «grand jeu» tel qu'évoqué en 1997 par Jacques Parizeau dans son livre, *Pour un Québec souverain*.

Les Américains n'écotent personne

«Le «grand jeu» présume que la position adoptée par la France pousserait les États-Unis à reconnaître un Québec souverain. C'est absurde. Les Américains n'écotent personne», signale Bob Young, directeur du département de science politique à l'université

Western Ontario. «L'idée voulant que le département d'État va se laisser influencer par la France, c'est bizarre. Que fume-t-il [M. Parizeau]?», a lancé M. Young. Très conservateurs sur la question de la reconnaissance de nouveaux pays, les États-Unis vont juger la souveraineté du Québec comme une affaire qui ne concerne que leur hémisphère et leur zone d'influence.

Pour Jonathan Paquin, qui vient de terminer un mémoire de maîtrise sur la reconnaissance internationale d'une sécession unilatérale du Québec par la France et les États-Unis, la France, en 1995, ne s'est guère avancée en prenant cet engagement de reconnaissance de facto de la souveraineté devant Jacques Parizeau. «Cette reconnaissance de facto n'engage à rien», estime cet émule de Bob Young.

Il existe plusieurs niveaux de reconnaissance de l'existence d'un nouveau pays. Le plus faible d'entre eux, c'est le message de félicitations et d'appui, une reconnaissance de facto implicite. Ensuite, vient la reconnaissance de facto explicite: c'est «la souveraineté est un fait», décrite par Frédéric Bastien. Puis, on passe à la reconnaissance de jure implicite: la signature d'un traité bilatéral entre les deux pays souverains, par exemple. Enfin, la reconnaissance de jure explicite, la vraie, la véritable, l'officielle: l'ouverture des

relations diplomatiques et l'échange d'ambassadeurs entre les deux pays.

Plus sceptiques

D'une façon générale, les universitaires se sont toujours montrés beaucoup plus sceptiques que la classe politique souverainiste à l'égard de la reconnaissance française de la souveraineté du Québec, souligne Louis Bélanger. Ce n'est pas que la France craigne de froisser les États-Unis, quoique ce soit un facteur non négligeable, mais c'est davantage la cohésion de la politique étrangère européenne qui est en cause. «Ce genre de position devrait être soumis à l'ensemble des membres de l'Union européenne», croit le politologue. Il rappelle le différend qui a opposé la France et l'Allemagne au sujet de la reconnaissance des pays issus de l'ex-Yougoslavie, la France souhai-

tant que son voisin ne fasse pas cavalier seul et adopte une position conservatrice et attentiste vis-à-vis une telle reconnaissance. «Nous sommes dans un contexte où l'Union européenne se dirige vers une politique étrangère commune à tous ses membres», fait observer Bob Young.

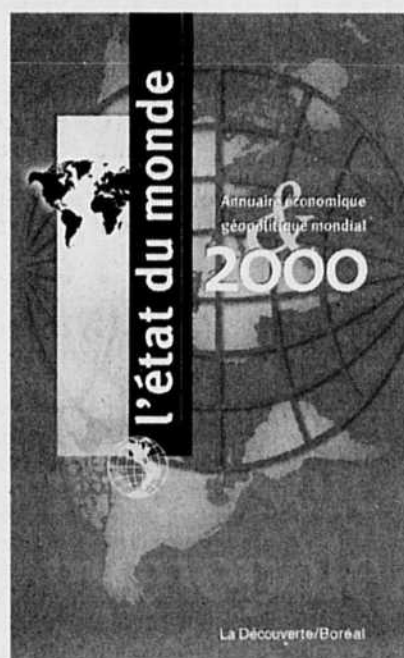
Autrement dit, dans le contexte actuel, la France doit tenir compte de l'intérêt général de l'Union européenne même en ce qui a trait à la reconnaissance du Québec comme pays. «De plus, compte tenu du nombre de mouvements séparatistes en Europe, la reconnaissance d'une sécession unilatérale du Québec par la France pourrait s'avérer extrêmement dommageable tant pour les intérêts nationaux français que pour les intérêts de l'UE», écrit Jonathan Paquin dans l'introduction de son mémoire.

Dans le mouvement de reconnaissance d'un Québec souverain,

«la France va compter pour 0,01 % de l'équation», soutient Bob Young, cette reconnaissance étant avant tout l'affaire des Américains, pour qui «le reste du Canada représente des intérêts beaucoup plus importants que le Québec». En cas de vote affirmatif à un prochain référendum, les États-Unis vont vouloir que des négociations aient lieu entre le Québec et le reste du Canada. Entre-temps, tout continuera comme avant pour eux. «Pour les États-Unis, ce sera la «phony independence», comme ils avaient parlé de la «phony war» au début de la Deuxième Guerre mondiale», avance Jonathan Paquin. Mais rappelés-nous: en 1941, Pearl Harbour avait changé tout cela.

■ Lire aussi la réaction de Louise Beaudoin en page A 8

POUR AVOIR L'HEURE JUSTE À L'AUBE DU NOUVEAU MILLÉNAIRE



Le seul annuaire économique et géopolitique mondial

l'état du monde 2000

- trace le bilan de l'année pour les 225 pays du monde
- offre des analyses thématiques sur les tendances planétaires actuelles
- la meilleure source d'information pour comprendre le monde d'aujourd'hui

678 pages • 27,95 \$

<http://www.editionsboreal.qc.ca>

Boréal
Qui m'aime me lit.

En collaboration avec
LE DEVOIR

CKAC 730
RADIO MEDIA

Pour hommes

Pour femmes

Tombolini

Francesco Smalto

Calvin Klein

Nouveautés automne 99

dolce
UOMO

dolce
GIORGIO ARMANI

Votre Nom

Laundry

Calvin Klein

Tombolini

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

ACURA

EL Édition Spéciale 2000

Location de

298 \$ /mois*

Transport et préparation inclus

incluant:

- ✓ Climatiseur
- ✓ Groupe électrique
- ✓ Radio AM/FM avec lecteur de CD
- ✓ Régulateur de vitesse
- ✓ Puissant moteur VTEC
- ✓ Système d'entrée sans clé et tellement plus...

Deux superbes leçons d'économie.



EL Édition Spéciale 2000

P.D.S.F. **20 000 \$**[†]



TL 2000

ACURA TL 2000

P.D.S.F. **36 000 \$**[†]

- incluant: ✓ V6 de 225 chevaux avec VTEC ✓ SportShift ✓ Sièges chauffants en cuir ✓ Chaîne Bose* avec lecteur de CD ✓ Climatiseur ✓ Coussins gonflables latéraux ✓ Toit ouvrant électrique ✓ Phares haute intensité



Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

*Offre de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois établi pour l'Acura TL 2000 (modèle MBL4VPE 2000). Total des paiements: 14 304 \$. Un acompte de 1 600 \$, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Le modèle offert peut différer de l'illustration. Allocation de 24 000 km par année (coût de 0,19 \$ par kilomètre supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Option 0 \$ comptant aussi offerte. †P.D.S.F. de 20 000 \$ pour la TL 2000 et de 36 000 \$ pour la TL 2000. Transport et préparation (350 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. *Bose est une marque déposée de Bose corporation. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

ACURA les concessionnaires fiables

GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est
Anjou

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon Ouest
Montréal

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau
Brossard

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville

POLITIQUE

Cour suprême

Une dissidente à la recherche de consensus

La nouvelle juge en chef crée déjà un précédent en donnant une conférence de presse

Grande première à la Cour suprême du Canada: la future juge en chef, Beverley McLachlin, a donné une conférence de presse, ce qui ne s'était jamais fait, pour livrer ses premières impressions — toutes nuancées — sur les défis qui l'attendent à la tête du plus haut tribunal du pays.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Ottawa — Elle a dit oui, sans aucune hésitation.

Beverley McLachlin, 56 ans, travaillait paisiblement dans son bureau quand elle a reçu le coup de téléphone si attendu du premier ministre Jean Chrétien, qui lui a offert le poste de juge en chef de la Cour suprême, mettant fin à dix petites semaines de spéculation.

C'est sans grande surprise que Mme McLachlin a été nommée mercredi à la tête de la Cour suprême, où elle remplacera Antonio Lamer dès le 7 janvier prochain. C'est également sans grands remous que Mme McLachlin, qui siège à la Cour suprême depuis 11 ans, a annoncé hier son intention de poursuivre dans la lignée de son prédécesseur. Elle défendra la Charte des droits et libertés et maintiendra l'efficacité redoutable de la Cour suprême, que M. Lamer avait guérie de ce qu'il appelait «le sida de la justice»: les délais administratifs.

La personnalité du juge — c'était particulièrement vrai dans le cas de M. Lamer — influence le fonctionnement de l'institution tout entière. À titre d'exemple, M. Lamer vivait avec la hantise que des gens soient injustement condamnés. Coïncidence, la Cour suprême a rendu sous son «règne» des décisions qui ont eu pour effet de rendre le droit criminel plus res-

pectueux pour les accusés et plus exigeant pour les policiers.

Et qu'en sera-t-il avec madame la juge en chef? Qu'elle soit une femme n'y change rien, elle se voit d'abord et avant tout comme juge. Elle remarque toutefois que la Cour suprême compte maintenant trois femmes, ce qui envoie un message important: «C'est possible pour les femmes de jouer des rôles de premier plan dans les institutions du pays.»

Beverley McLachlin espère que sa nouvelle fonction lui permettra de «faciliter l'atteinte de consensus» entre les neuf juges de la Cour suprême. «Je crois que le juge en chef peut faciliter les discussions, a-t-elle dit. Je crois que les Canadiens sont en droit d'attendre un vote des neuf juges après que chacun de ces juges a considéré l'opinion des autres pour répondre aux questions difficiles qui nous sont posées. Cela nécessite des discussions, et c'est ainsi que nous pouvons rendre les meilleures décisions possibles à la fin, avec le plus grand consensus possible.»

Pour l'anecdote, il faut souligner qu'après la juge Claire L'Heureux-Dubé, grande championne de la dissidence à la Cour suprême, Mme McLachlin est la juge qui s'est inscrite le plus souvent en faux contre les décisions de ses collègues par le passé.

Encore récemment, Mme McLachlin a exprimé sa dissidence dans l'arrêt Marshall, qui reconnaissait un droit de pêche de subsistance aux Micmacs en s'appuyant sur un traité



Beverley McLachlin

JIM YOUNG REUTERS

de 1760. La juge McLachlin trouvait les arguments juridiques beaucoup trop flous pour donner raison au Micmac Donald Marshall et dénonçait une manière illégitime de créer un droit «à portée générale et illimitée».

Cette recherche du consensus que

Mme McLachlin entend mener fait cependant l'objet de critiques. Des chercheurs de l'école de droit Osgoode Hall, à l'Université de Yale, soulignent récemment que le consensus engendre plus de problèmes qu'il n'en résout à la Cour suprême, parce

que les jugements deviennent alors confus et remplis d'interprétations différentes. Environ les deux tiers des jugements rendus cette année par la Cour suprême étaient unanimes.

Une cour à la remorque des citoyens

Beverley McLachlin a par ailleurs fait peu de cas des critiques adressées aux juges de la Cour suprême, à qui l'on reproche de faire de l'activisme judiciaire. «Il y a des questions très profondes, très difficiles, que la cour doit trancher. En tranchant ces questions, c'est inévitable, il y aura des personnes pour dire: c'est trop activiste, j'aurais décidé autrement, etc. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des contraintes en place. Ce ne sont pas les juges qui cherchent les questions. Ce sont les citoyens et les gouvernements qui présentent des problèmes aux tribunaux. Et le devoir des tribunaux, c'est d'y répondre.»

«On n'a pas le choix, on a un travail à faire en vertu de la Constitution canadienne. Et nous n'avons pas d'autre choix que de faire ce travail, a-t-elle poursuivi. Quand les citoyens de ce pays se présentent devant nous avec des questions importantes, nous ne pouvons les renvoyer sous prétexte que nous n'avons pas envie de les entendre. [...] On ne peut pas reculer, même si la décision sera difficile à rendre ou si elle sera lourde de conséquences.»

Traditions, précédents juridiques et jurisprudence sont les trois éléments qui guident les juges dans leurs décisions, a expliqué Mme McLachlin.

La première juge en chef dans l'histoire du Canada a également réfuté la thèse selon laquelle la Cour suprême serait devenue une république des juges, qui se substitue au Parlement

pour définir dans ses jugements les valeurs fondamentales du pays. La future juge en chef voit plutôt «un dialogue» entre le Parlement et la Cour suprême, qui constituent après tout deux branches du pouvoir. «Le Parlement propose et adopte des lois. Mais il y aura toujours des divergences d'interprétation. Toutes les démocraties doivent avoir une institution qui résout ces problèmes. Au Canada, c'est à la Cour suprême de le faire.»

Considérée comme une juriste hors pair, brillante et travailleuse acharnée, Mme McLachlin, qui se définit elle-même comme une «éternelle optimiste», voit même d'un bon œil les critiques adressées à la cour. «Les gens sont plus informés qu'auparavant au sujet du droit. Nous avons maintenant une génération qui a étudié le droit à l'école secondaire. Elle comprend le droit et se l'approprie, ce qui est tout à fait souhaitable. Le droit n'est pas l'apanage des juges ou d'une poignée d'avocats. Le droit appartient à tous les Canadiens.»

Mme McLachlin a été nommée par le premier ministre Chrétien au poste de juge en chef, et elle est pratiquement «inamovible» jusqu'à la retraite, à l'âge de 75 ans. Comme ses huit collègues, elle doit travailler avec acharnement, mais sa relative jeunesse — 56 ans — et sa sagesse — 11 ans à la Cour suprême — faisaient d'elle la candidate toute idéale pour succéder à Antonio Lamer et devenir la gardienne de la Charte.

Elle a réussi à maintenir la cadence infernale de travail jusqu'à maintenant en appliquant les conseils d'un juge aujourd'hui retraité. «Il m'avait dit: "Trouve-toi des intérêts en dehors du droit. Sinon, ce travail va te consumer complètement."»

EN BREF

Les camionneurs gardent espoir

(PC) — Le président de la CSD, François Vaudreuil, trouve «très intéressantes» les discussions qui ont cours au Forum sur l'industrie du camionnage, qui avait été mis sur pied à la suite des moyens de pression adoptés par les camionneurs. En entrevue avec la Presse canadienne, le président de la Centrale des syndicats démocratiques, qui représente environ 900 camionneurs-proprétaires, a dit espérer de ce forum «des résultats

tangibles» pour les conditions de vie des camionneurs. Ce forum, institué par le ministre des Transports, Guy Chevrette, réunit une quinzaine de partenaires de l'industrie du camionnage et des ministères touchés, ceux du Travail et des Transports. Il s'intéresse particulièrement à trois questions: les conditions de travail, la sécurité routière et la tarification. Deux des quatre rencontres prévues ont eu lieu, permettant d'aborder les questions de la sécurité routière et de la compétitivité. Les participants au forum soumettront leurs solutions le 6 décembre.

Reconnaissance de la souveraineté

Beaudoin refuse d'être pessimiste

La France entretient toujours des relations particulières avec le Québec, souligne la ministre

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — N'en déplaise au ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion, la France entretient et continuera de le faire des «relations particulières avec le Québec», et cela jusqu'à la reconnaissance éventuelle de sa souveraineté.

C'est du moins ce qu'a affirmé, hier, la ministre des Relations internationales Louise Beaudoin lors d'une entrevue téléphonique de Nîmes (France) où elle a participé à la 46^e séance du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

Réagissant aux propos de l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, qui a affirmé que la reconnaissance de la souveraineté du Québec par la France n'est plus acquise et qu'il faut recommencer les démarches, Mme Beaudoin a soutenu qu'on est encore loin d'une rupture de ban sur cette question.

«Je réponds à cela qu'il faut continuer, a-t-elle affirmé, et non pas reprendre la démarche, et c'est justement pour cela que je suis ministre des Relations internationales. Ça veut dire que le Québec, depuis 40 ans, s'est occupé de ses affaires et qu'il continue de le faire en préparant la suite malgré toutes les manœuvres du gouvernement fédéral pour contrer les aspirations légitimes des Québécois et qui justifient en tout nos actions auprès de la France et sur le plan international.»

La ministre a aussi noté que la poursuite de l'objectif de reconnaissance doit se faire de façon différente. «Il nous faut tout simplement être attentifs et vigilants, a-t-elle dit, et conti-

nuer à rencontrer et informer les gens personnellement, autant à gauche qu'à droite, afin de favoriser un consensus dans le monde politique français.»

Les propos du ministre Dion, qui s'est insurgé contre la thèse des «relations particulières» entre le Québec et la France et qui affirme que les Français ne donneront jamais leur aval à une démarche de sécession qui ne serait pas claire et appuyée par une majorité significative, ont amusé Mme Beaudoin.

«Depuis 1977, a-t-elle soutenu, la politique de la France est claire et limpide. Elle dit qu'elle nous accompagnera et je n'en ai jamais douté. C'est pourquoi il nous faut contrer les attaques des fédéraux. Le jour où nous aurons pris une décision, je suis persuadée que la France acceptera la main tendue du Québec.»

«En ce sens, il y a des relations très particulières, a-t-elle ajouté, entre le Québec et la France, et c'est un témoin privilégié depuis 30 ans qui le dit.»

Dans le cadre de sa participation aux travaux de la séance du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, Mme Beaudoin a annoncé que la contribution annuelle de deux millions de dollars sera accrue de 250 000 \$ pour le prochain exercice. La ministre a indiqué que l'OFQJ a en quelque sorte décidé de modifier des programmes afin de rejoindre un plus large éventail de jeunes et de répondre à un plus grand nombre de leurs préoccupations.

Les échanges dans les domaines reliés aux nouvelles technologies, au développement de l'emploi, à l'aide aux jeunes entrepreneurs et à ceux en situation d'insertion font maintenant partie des priorités de l'Office.

C'est avantageux de s'abonner au journal LE DEVOIR

Économisez 41 % sur le prix en kiosque et recevez en cadeau

L'État du monde 2000

Faites vite, les quantités sont limitées.

Boréal

Qui m'aime me lise
678 pages
Une valeur de 27,95 \$

Abonnez-vous par téléphone, c'est simple et rapide...

(514) 985-3355 • 1 800 463-7559

ABONNEMENT LE DEVOIR

RETOURNER PAR LA POSTE AU 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Qc, H3A 3M9

Oui, je désire m'abonner au journal LE DEVOIR durant 52 semaines, du lundi au samedi, pour 223,70 \$, et recevoir L'État du monde gratuitement.

M. Mme Nom Âge.....

Adresse App.....

Ville Code postal.....

Téléphone (rés.) (bur.).....

Indications pour la livraison

Chèque joint (194,48 \$ + 13,61 \$ TPS + 15,61 \$ TVQ = 223,70 \$)

Visa MasterCard Amex

N° de carte..... Exp.....

Signature

Offre valide pour les abonnements de 52 semaines, 6 jours payés d'avance. Dans les secteurs où il y a distribution par camelot, jusqu'à épuisement des stocks.

La direction de l'Université et la Faculté de musique sont heureuses d'annoncer le concours pour la création d'un

HYMNE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'objectif et les règlements du concours :

Déterminer, parmi celles présentées dans un concours public ouvert à tous les compositeurs, l'oeuvre la plus susceptible de devenir l'hymne de l'Université Laval.

1. Seules seront considérées par le jury les oeuvres :

a) complètes, en version pour voix et piano et présentées sous la forme d'un manuscrit rédigé en notation conventionnelle (le manuscrit présenté doit être bien lisible, sous peine d'exclusion);

b) expédiées au plus tard le 30 juin 2000, le sceau postal y faisant foi.

Note : À titre d'indication, la durée d'un hymne typique varie entre 40 secondes et un peu plus de deux minutes.

2. Les membres du jury ainsi que les membres du comité d'organisation du concours ne peuvent se porter candidats au concours pour la création d'un hymne de l'Université Laval.

3. La décision du jury est finale et sans appel.

4. Les trois oeuvres sélectionnées par le jury sont ensuite l'objet d'une VOX POPULI. La procédure sera dévoilée en temps et lieu.

La Direction de l'Université et la Faculté de musique sont le maître d'oeuvre du concours. Adresse d'envoi de l'oeuvre :

Concours pour la création d'un hymne de l'Université Laval

Faculté de musique

Université Laval (Québec) G1K 7P4

www.ulaval.ca

UNIVERSITÉ LAVAL Faculté de musique

LE SAVOIR DU MONDE PASSE PAR ICI

TAPIS DECOR & DESIGN

CLAUDE BOUCHARD CARPETTE aztèque, oriental moderne, sisal



TAPIS MUR À MUR velouté, torsadé, berbère, sisal

Jusqu'à 65% de rabais INSTALLATION GARANTIE

3645, boul. St-Joseph Est Montréal (514) 729-0891

1090, rue Laurier Ouest Outremont (514) 274-1090

VIVEZ LA NATURE

EN 3-D À CANAL D

Ford focus



METRO

Ce soir à 19h

CANAL D

SAFARI AFRICAÏN 3-D

Lunettes disponibles chez Métro

• MONTREAL •

EN BREF

Minier arrêté pour conduite avec facultés affaiblies

(Le Devoir) — Marius Minier, conseiller municipal de l'équipe Bourque-Vision Montréal, devra comparaître en cour en janvier prochain après avoir été arrêté le 26 octobre dernier pour conduite avec facultés affaiblies par la police de la Communauté urbaine de Montréal. Dormant au volant de sa voiture stationnée, M. Minier a été interpellé alors qu'il dépassait d'au moins deux fois le taux d'alcool permis par la loi. Le conseiller a donc remis sa démission comme maire suppléant au maire de Montréal, Pierre Bourque. Il continuera toutefois de siéger comme conseiller municipal.

Montréal sera l'hôte de deux gros événements

(Le Devoir) — Montréal sera l'hôte de la Conférence internationale sur la formation professionnelle et technique et du 35^e Mondial des métiers, deux événements connexes qui regrouperont des décideurs, praticiens, technologues et chercheurs du domaine de la formation du 9 au 14 novembre. Le Mondial des métiers, qui aura lieu au Stade olympique, est présenté pour la première fois au Canada.

Sauvegarde du théâtre Rialto

Helen Fotopulos prie Louise Harel d'intervenir

La conseillère dit craindre le «honteux détournement d'un bien historique et architectural»

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

C'est par crainte que le «honteux détournement d'un bien historique et architectural que constitue le Rialto passe comme lettre à la poste» que la conseillère municipale Helen Fotopulos a fait parvenir une lettre à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, hier. Elle lui demande d'intervenir instamment «pour sauver, in extremis, le théâtre Rialto et le quartier qui l'abrite du sort peu enviable auquel les condamne la tragique sottise de l'administration Bourque». Le propriétaire du théâtre de la rue du Parc dans le quartier Mile-End, Elias Kalogeras, a en effet demandé à la Ville la permission de transformer le Rialto en une salle de danse et de réception accompagnée d'un bar.

Cela a fait bondir le Comité des citoyens du quartier ainsi que Mme Fotopulos, conseillère municipale du Mile-End. «Ce dossier, tout comme celui de la Redpath ou des Habitats Chambord, montre à quel point, dans l'affrontement citoyens-promoteurs amorcé depuis peu sur la scène montréalaise, les dés sont nettement pipés en faveur de ces derniers», a écrit la conseillère dans la missive qu'elle a envoyée à la ministre.

Elle demande donc, à la lumière de l'article du Devoir qui annonçait la volonté de Mme Harel de «démocratiser» le processus de consultation publique de la métropole, que la ministre agisse rapidement. «Mme Harel sympathise avec la population. Elle déclare qu'elle veut faire quelque

chose. Eh bien, le temps est venu», estime Mme Fotopulos. Elle juge l'intervention d'autant plus pressante que la Commission de développement urbain (CDUM) doit procéder à des consultations publiques dès mardi, consultations dont plusieurs ont remis en cause la crédibilité. Le conseil municipal sera appelé à entériner la recommandation de la CDUM le 22 novembre. Personne, au cabinet de la ministre, n'a jugé bon de rappeler Le Devoir.

Mme Fotopulos en a également contre le fait que, malgré l'avis contraire des urbanistes de la Ville, le comité exécutif a tout simplement rejeté l'expertise que la Ville avait commandée et a donné son aval au «dézouage». En effet, les spécialistes en aménagement avaient conclu que, même avec l'ajout d'un mur insonore, la discothèque serait source de nuisance dans ce quartier hautement résidentiel, tant pour ce qui est du bruit qu'en ce qui concerne l'achalandage ou le débordement commercial.

«Il est urgent que la ministre responsable de la planification urbaine rappelle l'actuelle administration à l'ordre et exige d'elle le respect des règles élémentaires en matière de gestion d'urbanisme et de patrimoine au Québec», écrit Mme Fotopulos dans sa lettre. «Vous seule, madame, avez le pouvoir et la stature politique permettant d'intervenir efficacement auprès du maire et du comité exécutif afin de stopper définitivement ce projet inique et de mettre un frein à leur coupable complaisance envers les «développeurs» de tout acabit», conclut-elle.

Blanchi de tout acte criminel

Gerry Weiner se dit ravi

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

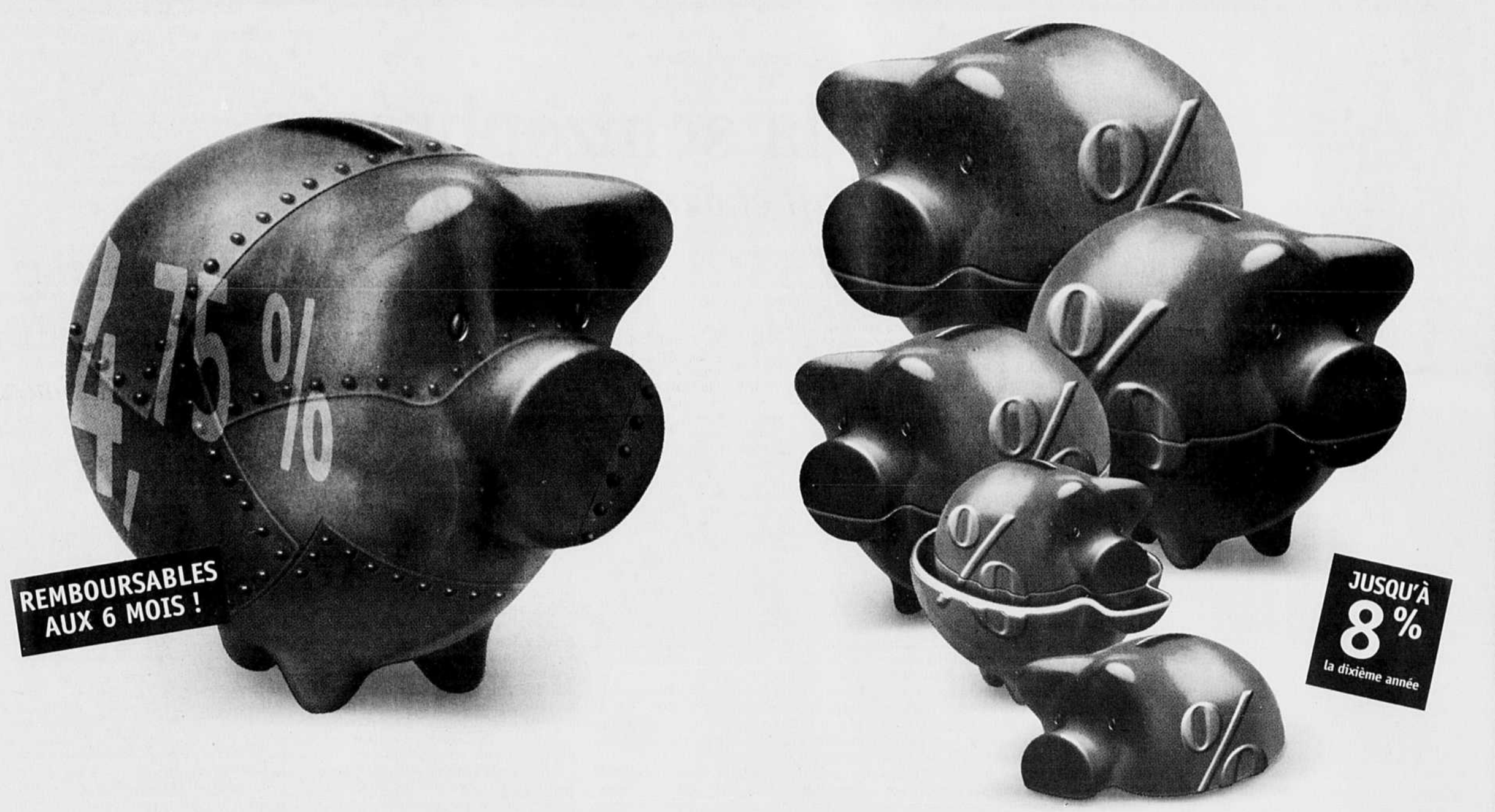
ler ses avoirs dans sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

Malgré les interventions répétées du chef de l'opposition Michel Prescott, qui soutient que des questions de conflit d'intérêts n'ont toujours pas été résolues, Gerry Weiner, blanchi de tout acte criminel, se déclarait «ravi» des résultats de l'enquête de la Sûreté du Québec.

C'est par voie de communiqué que le conseiller municipal de Montréal, M. Weiner, a réagi au dépôt du rapport du Service des crimes économiques de la SQ au substitut du procureur général au début de la semaine. M. Weiner y était innocenté de toute fraude économique, malversation ou accusation d'avoir tiré profit de ses fonctions au sein du comité exécutif pour obtenir des informations privilégiées, ce qu'avait prétendu M. Prescott au mois de mai dernier auprès de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel. Celui-ci s'indignait du fait que M. Weiner était en même temps promoteur immobilier et membre du comité exécutif, en plus d'avoir menti en ayant omis de révé-

Avare de commentaires
À tout ceci, M. Weiner a toujours plaidé l'innocence et restait muet depuis le dépôt du rapport. Alors que les journalistes attendaient une conférence de presse, le conseiller a préféré se borner à envoyer un communiqué dans lequel il se fait avare de commentaires. «Je suis ravi des résultats de cette enquête tels que rapportés dans les médias. Je ne suis absolument pas surpris parce que depuis le début j'ai dit clairement que je collaborerais complètement et ouvertement à toute démarche pour éclaircir ce sujet. Ce que j'ai fait.» Il se dit également heureux que cette étape soit franchie, ajoutant que cette année a été très éprouvante pour sa famille.

De son côté, M. Prescott, joint à Québec, a avoué qu'il ne savait pas que M. Weiner était sous enquête criminelle puisqu'il avait fait état d'un conflit d'intérêts. «Je veux savoir si on a enquêté sur mes allégations», a-t-il dit. Avant d'aller plus loin, donc, M. Prescott affirme qu'il se doit de faire quelques vérifications pour éclaircir certaines «choses [qu'il] ne comprend pas».



LES OBLIGATIONS **SÉCURI +** DU QUÉBEC

BLINDÉES ET FACILES À ENCAISSER !

TAUX À LA HAUSSE
5,75%
la première année avec le boni REER de 1%!

- Garanties **sans limites** par le gouvernement du Québec.
- Taux garanti pour les 18 premiers mois.
- Montant minimum : 100 \$.

TAUX À LA HAUSSE
6,00%
la première année avec le boni REER de 1%!

LES OBLIGATIONS À TERME DU QUÉBEC **À TAUX PROGRESSIF**

ÇA GROSSIT C'EST GARANTI !

| 1 ^{re} année | 2 ^e année | 3 ^e année | 4 ^e année | 5 ^e année | 6 ^e année | 7 ^e année | 8 ^e année | 9 ^e année | 10 ^e année |
|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 5,00% | 5,40% | 5,80% | 6,00% | 6,00% | 6,50% | 6,75% | 7,00% | 7,50% | 8,00% |

- Encaissables chaque année, sans pénalité.
- Montant minimum : 1 000 \$.

Téléphonez-nous **dès aujourd'hui** pour investir en toute sécurité.

Vous n'avez qu'à composer le 521-5229 pour la région de Québec ou le 1 800 463-5229 (sans frais) du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis d'octobre et de novembre, de 10 h à 16 h.

1 800 463-5229

PLACEMENTS QUÉBEC

NOTRE INTÉRÊT À TOUS



Québec

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions.

LE DEVOIR

LE MONDE



DAVID BRANCHLI REUTERS

Il y a dix ans, à Berlin...

Le mur de la schizophrénie

Le 9 novembre était et demeure un embarras

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

La destruction du mur de Berlin, ce «théâtre du vide», pour reprendre le qualificatif de l'écrivain John Le Carré, est datée du 9 novembre 1989. Les puissants du monde d'alors auraient bien aimé en organiser la démolition selon des modalités par eux, et eux seuls, arrêtées. Chose certaine, Kohl, Gorbatchev, Bush, Thatcher et Mitterrand auraient convenu, s'ils n'avaient pas été pris de vitesse par la pression populaire, d'une autre date. Le 9 novembre était et demeure un embarras.

Ce temps fort de l'histoire contemporaine est en effet une sorte de télescopage de moments peu reluisants de l'histoire allemande. Ainsi que le rappelle Édouard Husson, chercheur à l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, dans un article de la revue *L'Histoire*, c'est le 9 novembre 1918 que s'amorça la révolution inachevée de laquelle est issue «l'éphémère République de Weimar».

C'est également un 9 novembre, celui de 1923, que Hitler avait pour une première fois tenté de s'emparer du pouvoir. C'est encore un 9 novembre, celui de 1938, que Hitler ordonna le premier pogrom national, la nuit de Cristal. Ce jour-là, Hitler signa «le prétexte à l'extermination des juifs d'Europe». À l'évidence, les premiers rôles alors en exercice en 1989 auraient fixé la démolition de ce théâtre du vide à une date ultérieure. À preuve, c'est le 3

octobre 1990, soit onze mois plus tard, que la RDA est officiellement greffée à la RFA. Depuis lors, c'est à cette date que l'on fête la réunification de l'Allemagne.

En amont du 9 novembre 1989

À Berlin-Est, Mikhaïl Gorbatchev participe à une parade militaire le 6 octobre 1989, date du quarantième anniversaire de la République démocratique allemande (RDA). À ses côtés, à sa gauche pour être précis, se tient Erich Honecker. Celui-ci est un cumulard, il est chef de l'État, du parti et même de l'armée. Au terme du défilé, Gorbatchev parle. Il use de mots jamais employés au royaume de la novlangue.

A Honecker, principal militant du glacié soviétique cher à Brejnev, Gorby, comme le surnomme la foule présente, lance cette phrase-choc: «La vie sanctionne ceux qui sont en retard.» Honecker n'est pas impressionné. Il reste impassible. Honecker est l'héritier méticuleux du stalinisme. Sur son visage, les traits durs de l'indifférence sont toujours imprimés.

Le soir même, se souvient Henry Bogdan, chargé de conférences à l'École militaire de Paris, dans son livre *Histoire des pays de l'Est - Des origines à nos jours*, Gorby prend la parole au palais de la République où sont rassemblés des centaines de militants et notables du parti. Il déclare ceci: «La RDA, comme tout autre pays, a des problèmes d'évolution qui demandent à être analysés et qu'on leur trouve une solution.» Dans la foulée, il ajoute qu'il faut tenir compte du «processus général de modernisation et de renouvellement qui a lieu actuellement dans tout le camp socialiste [...]». Le choix des formes d'évolution est une décision souveraine de chaque peuple.

Décision souveraine de chaque peuple...

Le peuple, c'est entre autres — et c'est beaucoup — ces 120 000 Allemands de l'Est candidats à l'émigration qui sont transportés, les 1er et 3 octobre, dans des trains partis de Varsovie et de Prague à destination de la RFA. Ils se sont retrouvés-là parce que, le 2 mai de cette année, la Hongrie avait décidé de détruire le rideau de fer qui formait alors sa frontière avec l'Autriche. En faisant des détours par la Pologne ou la Tchécoslovaquie, ces milliers d'individus compaient se rendre en Hongrie. Puis en...

Toujours est-il, souligne Henry Bogdan, que «le gouvernement est-allemand, sous la pression de l'opinion internationale et soucieux de ne pas compromettre ses relations économiques avec la RFA, accepta finalement le transit à travers son territoire de trains affrétés spécialement pour les réfugiés désireux de s'installer en RFA».

Au terme de cette première semaine d'octobre 1989, tout va se précipiter. On manifeste de plus en plus fréquemment. Le 16 octobre, 100 000 personnes défilent à Leipzig pour réclamer des élections libres. Il s'agit de la plus importante manifestation depuis la révolte de Berlin-Est, le 17 juin 1953. Le lendemain et le surlendemain, des manifestations tout aussi imposantes ont lieu à Berlin même.

Le 18 octobre 1989, Honecker démissionne. Il est remplacé par Egon Krenz. Henry Bogdan: «Cette nomination, considérée comme une provocation, loin d'apaiser les esprits, relança la contestation.» Dans les jours qui suivent, ils ne sont plus 100 000 à manifester mais bien 300 000. Le 4 novembre, à Berlin, ils sont un million. Un million de personnes venues de tous les coins et recoins de l'Allemagne de l'Est. Krenz se rend à Moscou pour rencontrer Gorbatchev.

À son retour, les membres du Comité central se réunissent. À l'issue de cette

rencontre, Krenz annonce que le gouvernement dirigé par Willy Stoph ainsi que tous les membres du Bureau politique ont démissionné. Le Mur va imploser grâce, en partie évidemment, à un quiproquo.

La chute du Mur

Nous voici donc le 9 novembre 1989. À cause de ces démissions en rafale, Egon Krenz est débordé de toutes parts. Il nomme Gunter Schabowski porte-parole du gouvernement. Krenz et un entourage réduit à une peau de chagrin «acceptent de faire des conférences de presse retransmises à la télévision; un exercice dont ils n'ont guère l'expérience», observe Jacques Semelin, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, dans un article composé pour la revue *L'Histoire*.

En fin d'après-midi, Schabowski annonce à la dernière minute un point de presse. Le sujet? Décret sur les voyages. Devant les journalistes présents, il lit le texte suivant: «Il est possible de faire une demande de voyage à l'étranger sans conditions préalables — motifs du voyage ou relations familiales. Les autorisations seront accordées dans un délai bref. Il ne sera opposé de refus que dans des cas exceptionnels.» A une question d'un journaliste qui demande quand prendra effet cette mesure, Schabowski répond: «Si je suis bien informé, dès maintenant.»

Ce «dès maintenant», souligne le professeur Semelin, provoque tout un questionnement. «Pour ceux qui ont été témoins de la conférence de presse, ce «dès maintenant» pouvait signifier immédiatement, le 9 novembre à 18h57 [...]». Dans Berlin et à travers toute la RDA, on discute de l'émission en famille et entre amis. On se téléphone: comment interpréter les propos du porte-parole? Peut-on oui ou non franchir le Mur sans autorisation?

De petits groupes d'individus commencent à se rendre au pied du Mur vers les 21h. À 22h50, la première chaîne de télé-

vision ouest-allemande (ARD) commence son bulletin d'informations en signalant qu'on peut traverser le Mur sans complications. «Cette émission tenant lieu de vérification collective» pour les Berlinoises de l'Est, c'est l'explosion. Ou plutôt le raz-de-marée. «Alors, tout Berlin-Est s'allume: c'est la ville qui marche vers le Mur pour aller à l'Ouest. À partir de minuit, le mouvement est à son apogée.» Un million de Berlinoises abattent le Mur.

En souvenir

Chris Gueffroy avait 20 ans. Il était né à Berlin-Est. Comme beaucoup de jeunes, Gueffroy se rendait au pied du mur pour écouter les concerts de David Bowie et des autres qui se tenaient de l'autre côté. En février 1989, il n'en peut plus. Il s'approche du mur. On l'imagine dans la peau d'Alex Leamas, le héros du roman *L'espion qui venait du froid* de John Le Carré.

«Le projecteur de la tour de guet commençait à tatonner le long du mur dans sa direction, hésitant; chaque fois qu'il s'immobilisait, il pouvait distinguer les briques de mâchefer hâtivement assemblées par des couches irrégulières de ciment [...]. Il avait presque atteint le mur quand le faisceau lumineux obliqua brusquement vers le nord, le laissant momentanément dans le noir complet. Soudain, sa main rencontra la surface rugueuse et coupante de parpaings. À présent, il pouvait distinguer le mur et, levant les yeux, la triple rangée de barbelés et les crochets acérés qui la maintenaient. Des coins de métal, semblables à des pitons d'escalade, étaient fichés dans la brique...»

«Brusquement, l'univers tout entier s'embrasa. De toutes les directions, un océan de lumière convergea pour se fixer sur lui et l'éclairer avec une sauvage précision.» Les vopos visent et tirent. Chris Gueffroy meurt sur le coup.

Ce jeune homme de 20 ans sera la dernière victime du mur de la schizophrénie.

Service de formation sur mesure

Communication en situation de crise

23 et 24 novembre de 9 h à 17 h

Animateurs : Martin Courcy et Nicole Simard

Toute crise majeure attire l'attention des médias et fait apparaître le risque qu'elle devienne une crise médiatique. En situation de crise, les communications internes et externes sont d'une importance vitale. Le manque de préparation peut avoir des conséquences catastrophiques.

L'objectif, c'est de donner aux participants les outils conceptuels et pratiques de communications en situation de crise, tout en fournissant des exemples concernant les réussites et les écueils des communications en situation de crise.

La force de l'image, le pouvoir des mots dans l'entreprise

30 novembre de 9 h à 17 h

Animatrice : Nicole Simard

Le monde des affaires s'ouvre de plus en plus au monde des communications. Mais voilà, les entreprises éprouvent des difficultés à communiquer efficacement leur savoir, leurs idées. Le langage est trop technique, l'approche conservatrice, ou encore l'image projetée n'est pas conforme aux produits et services. Découvrez à quel point l'image et les mots peuvent avoir une conséquence directe sur la rentabilité d'une entreprise.

Université
du Québec
à MontréalSessions
publiques
de formation
continue

Être mieux outillé pour faire face à l'avenir!



Psychologue de formation, Martin Courcy est consultant en sécurité et en gestion de crise. Il a réalisé plusieurs mandats de gestion de crise et de planification de mesures de sécurité pour des organisations publiques et privées.



Nicole Simard est spécialiste en « média training ». C'est une personnalité connue de la télévision québécoise. Forte d'une expérience médiatique de 25 ans, elle offre depuis plusieurs années une formation-conseil innovatrice, pratique et dynamique.

www.unites.uqam.ca/formation
(514) 987-4068

UQAM

Chronologie

■ Juin 1948: les Occidentaux décident d'introduire à Berlin la réforme monétaire, le mark allemand. Staline réagit en imposant le blocus total des trois zones de l'Allemagne de l'Ouest. Commence alors un pont aérien de onze mois pour ravitailler les Berlinoises.

■ 12 mai 1949: Staline lève le blocus. Cependant, le divorce politique de la ville est consommé. Fondation de la République fédérale allemande.

■ Octobre 1949: fondation de la République démocratique allemande.

■ 16 et 17 juin 1953: les Berlinoises de l'Est se révoltent à cause de la pénurie alimentaire.

■ 1961: on réalise que deux millions de personnes ont quitté l'Allemagne de l'Est depuis 1949.

■ 13 août 1961: peu après minuit, la construction du mur de Berlin commence. Baptisé «cordon sanitaire», il sera long de 167,5 kilomètres avec un no man's land miné de 30 à 50 mètres de large du côté est.

■ 21 décembre 1971: signature du traité fondamental entre les deux Allemagnes. Les conditions de déplacement des Allemands de l'Est sont assouplies.

■ Juin 1979: visite du pape Jean-Paul II en Pologne.

■ Février 1980: premières grèves aux chantiers navals de Gdansk, en Pologne.

■ 22 septembre 1980: création du syndicat Solidarité par Lech Walesa.

■ 17 février 1988: lors des cérémonies officielles organisées pour commémorer le meurtre de Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg, des opposants au régime manifestent en brandissant une banderole sur laquelle on a imprimé cette citation de la révolutionnaire: «La liberté est toujours seulement la liberté de celui qui pense autrement.»

■ 9 février 1981: nomination du général Jaruzelski comme chef d'État de la Pologne.

■ 6 février 1989: réunion de la table ronde entre dirigeants du gouvernement et dirigeants de Solidarité.

■ 18 avril 1989: légalisation de Solidarité.

■ 2 mai 1989: la Hongrie entreprend la destruction du rideau de fer qui la sépare de l'Autriche.

■ Juillet et août 1989: vagues de départs d'Allemands de l'Est vers l'Ouest par la Hongrie et la Tchécoslovaquie.

■ 6 et 7 octobre 1989: parades militaires pour le 40e anniversaire de la RDA. Gorbatchev déclare publiquement devant Honecker: «La vie sanctionne ceux qui sont en retard.»

■ 9 octobre 1989: 300 000 personnes défilent dans les rues de Leipzig derrière une banderole sur laquelle on peut lire: «Nous sommes le peuple.»

■ 18 octobre 1989: démission de Honecker.

■ 9 novembre 1989: chute du Mur.

■ 10 novembre 1989: l'ex-chancelier Willy Brandt déclare: «A présent est réuni ce qui doit grandir uni.»

■ 3 octobre 1990: réunification de l'Allemagne.

■ 1992: on constate que 40 % de la population active de l'ex-Allemagne de l'Est a perdu son emploi.

■ 1999: on se rend compte qu'il faudra 30 ans pour que le PIB par habitant de l'ex-Allemagne de l'Est atteigne 80 % du PIB par habitant de l'Allemagne de l'Ouest d'aujourd'hui.

S. T.



HERBERT KNOSOWSKI REUTERS

LE MONDE

EN BREF

Pinochet examiné de nouveau

Santiago (AFP) — Le gouvernement britannique a décidé de faire passer de nouveaux examens médicaux au général Augusto Pinochet avant d'étudier son éventuelle libération, a annoncé hier le ministre chilien des Affaires étrangères, Juan Gabriel Valdes. Ces déclarations ont été faites par M. Valdes lors d'un entretien téléphonique depuis New York, où il se trouve actuellement. La décision du ministre britannique de l'Intérieur, Jack Straw, a été communiquée il y a trois semaines à M. Valdes après qu'il eut transmis à Londres une note diplomatique soulignant l'aggravation de l'état de santé du général Pinochet, dont le gouvernement chilien tente d'obtenir le retour. La justice britannique a autorisé, le 8 octobre dernier, l'extradition vers l'Espagne de l'ancien dictateur, arrêté à Londres en octobre 1998 à la demande du juge madrilène Baltasar Garçon pour des crimes contre l'humanité commis pendant son régime (1973-90).

Exode et raids en Tchétchénie

Frontière Ingouchie-Tchétchénie (Reuters) — La Russie a intensifié hier ses raids aériens contre la Tchétchénie que les réfugiés, porteurs de récits de destruction et de désolation, fuient désormais par milliers. A Mozdok, où est installé son quartier général de campagne à quelques kilomètres de la frontière, l'armée russe a annoncé que son aviation avait effectué plus de 100 sorties au cours des dernières 24 heures. D'après des responsables cités par l'agence Interfax, ces raids ont fait des centaines de morts parmi les rebelles islamistes et ravagé leurs bases et leurs campements. Dans un communiqué, le ministère de la Défense a précisé que des entrepôts et des bases rebelles ont été touchés dans une série de villages situés au sud-ouest de la capitale tchétchène, Grozny. Interviewé par le quotidien *Kommersant*, Guennadi Trochev, commandant du front oriental en Tchétchénie, a affirmé que ses troupes continueraient de progresser pour déloger les «terroristes» réfugiés dans des localités tchétchènes.

Chavez jusqu'en 2013

Caracas (AFP) — Le président du Venezuela, Hugo Chavez, a annoncé hier qu'il espérait rester au pouvoir jusqu'en 2013, période pendant laquelle il s'est engagé à mener une véritable transformation sociale, économique et politique du pays. «Je veux gouverner le pays pendant plus de dix ans», a déclaré Hugo Chavez lors de la cérémonie d'inauguration de la Banque du crédit, destinée à faciliter l'octroi de prêts à des gens pauvres. «Si Dieu le veut et si le peuple le veut ainsi, le gouvernement d'Hugo Chavez arrivera jusqu'à l'an 2013», a poursuivi le président en rappelant que l'Assemblée constituante a approuvé jeudi une disposition de la nouvelle Constitution allongeant la durée du mandat présidentiel à six ans et permettant deux mandats consécutifs. Il s'est engagé à mener pendant cette période une véritable transformation du pays. «Quand, en l'an 2013, nous quitterons le gouvernement, le Venezuela devra être totalement transformé», a-t-il ajouté. Hugo Chavez a été élu en décembre 1998 pour un mandat de cinq ans. La nouvelle Constitution, qui comprend plus de 300 articles, doit être soumise à un référendum le 15 décembre.

Jean-Paul II en Inde

Les radicaux montent au front

Le Vatican met en garde contre le «fondamentalisme» hindou

Le pape Jean-Paul II est arrivé hier à New Delhi pour une visite de 62 heures en Inde. C'est son 89^e voyage à l'étranger depuis son élection à la tête de l'Église catholique il y a 21 ans.

PASCAL TAILLANDER
AGENCE FRANCE-PRESSE

New Delhi — Le pape Jean-Paul II est arrivé hier en Inde pour une visite placée sous le signe du dialogue entre les religions mais qui a été précédée par de véhémentes manifestations d'hostilité de groupes radicaux hindous et une mise en garde du Vatican contre le «fondamentalisme» hindou.

Jean-Paul II, 79 ans, est arrivé peu après 20h locales à New Delhi, seule étape de sa visite en Inde, où il séjournera jusqu'à lundi matin, en pleine fête hindoue des lumières, Diwali, avant de poursuivre le 89^e voyage de son pontificat en Géorgie.

Pour cette deuxième visite en Inde, après une tournée dans plusieurs régions du pays en 1986, le souverain pontife sera accueilli ce matin par les dirigeants indiens avant de promulguer *Ecclesia in Asia* (*L'Église en Asie*), document présentant les conclusions d'un synode des évêques d'Asie qui s'était tenu au printemps 1998 au Vatican.

Il concélera demain une messe solennelle pour quelque 70 000 personnes dans un immense stade de la capitale et rencontrera les représentants des différentes religions.

De strictes mesures de sécurité ont été prises par les autorités indiennes pour parer à tout incident après des semaines de protestations de groupes radicaux. Plus de 30 membres d'un parti hindou d'extrême droite ont été interpellés à titre préventif.

Ces organisations, liées au parti nationaliste hindou BJP, au pouvoir, ont exigé des excuses du pape pour l'inquisition catholique en Inde il y a trois siècles et les conversions forcées dont sont accusés les chrétiens. Ils veulent entendre le souverain pontife dire que la foi chrétienne n'est pas la seule voie vers le salut.

L'un de ces groupes, le Conseil mondial hindou (VHP), y a ajouté quelques heures avant l'arrivée du pape l'exigence du retrait des missionnaires chrétiens d'Inde.

Le Vatican, par la voix de son porte-pa-



«Jésus arrive!» : ce graffiti sur un mur de New Delhi montre bien à quel point certains hindous «respectent» le pape, arrivé hier dans la capitale indienne.

SAVITA KIRLOSKAR REUTERS

role Joaquín Navarro-Valls, dans l'avion pontifical, a estimé que si les manifestations des «extrémistes hindous» sont un «phénomène petit, modeste et instrumentalisé» ne «traduisant pas l'opinion de la population», il s'agissait d'un «problème du point de vue des droits humains car c'est la liberté de conscience qui est en cause».

Les critiques des radicaux ont mis dans l'embarras le premier ministre nationaliste hindou Atal Behari Vajpayee, pris entre sa base politique hindoue et ses obligations diplomatiques.

D'un côté, le gouvernement a refusé que le vice-président Krishan Kant soit l'invité d'honneur de la réunion interconfessionnelle et n'a pas désavoué la substance des accusations. De l'autre, il a souligné que le pape était le bienvenu et que sa visite se déroulerait dans un «climat favorable» et dans la sécurité.

L'Église de l'Inde espère bien que la visite papale servira d'encouragement à la petite communauté chrétienne (2,4 % du

milliard d'Indiens, à 80 % hindous, sont chrétiens, 1,8 % sont catholiques), victime depuis deux ans de quelque 150 actes de violence qui ont culminé en janvier dernier avec le meurtre d'un missionnaire australien brûlé vif.

Juste avant la visite du pape, le Vatican a, pour la première fois, pris position publiquement et directement sur ces violences, se disant «attristé et préoccupé».

Il a estimé qu'il y avait en Inde un «fondamentalisme religieux qui se répand et qui se mélange au nationalisme en identifiant la nationalité indienne avec la religion hindoue», ce qu'il a qualifié de «phénomène toujours plus agressif et inquiétant, une menace grave pour l'Église et pour les catholiques, appelés parfois à subir le martyre».

Le Saint-Siège a invité les hindous, à l'occasion de la fête de Diwali, qui symbolise la victoire du bien sur le mal, à «réfléchir ensemble sur la voie à poursuivre pour assurer à la famille humaine un avenir de paix et de solidarité entre les peuples».

Référendum en Australie

La république recevra un non

REUTERS

Canberra — Douze millions d'Australiens sont conviés aux urnes aujourd'hui pour dire par référendum s'ils veulent ou non que leur pays devienne une république à compter du 1^{er} janvier 2001. Les sondages donnent à penser que les Australiens souhaitent majoritairement que la reine d'Angleterre demeure leur chef d'Etat.

Un sondage publié hier par le *Sydney Morning Herald* prévoit 47 % en faveur de la république et 53 % pour le non à la république.

Une autre enquête, publiée par le journal *Melbourne Age*, prévoit 47 % contre la république, 41 % pour la république, et situe à 12 % la proportion d'indécis.

Pour l'emporter, le oui à la république doit aujourd'hui non seulement être majoritaire en voix mais aussi l'emporter dans quatre des six Etats d'Australie, ce qui paraît improbable.

Le premier ministre australien John Howard a réaffirmé son hostilité au modèle républicain.

«J'espère que le modèle républicain sera rejeté parce que je ne pense pas que ce qui nous est proposé est un système meilleur que le système en vigueur. Je pense que cela nous apportera un plus mauvais système, c'est pourquoi je vais voter non», a-t-il dit à la télévision australienne.

Les 7700 bureaux de vote ouvriront leurs portes aujourd'hui à 8h locales dans les Etats de l'est de l'Australie et fermeront leurs portes à 18h locales. Dans l'ouest de l'Australie, qui a trois heures de différence avec l'Est, les bureaux de vote fermeront aujourd'hui à 10h GMT à Perth, mais l'on devrait connaître le résultat avant.

Étant donné que le vote est obligatoire et une abstention passible d'une amende de 50 dollars australiens (32,6 \$ US), le taux de participation devrait être proche de 100 %, même si une certaine apathie a dominé la campagne.

Campagne de vaccination gratuite contre la

GRIPPE

pour les 65 ans ou plus et les personnes à risque

À qui s'adresse cette campagne de vaccination gratuite ?

La campagne de **vaccination gratuite** s'adresse aux **65 ans ou plus**, ainsi qu'aux personnes à risque qui présentent un problème de santé nécessitant un suivi médical régulier (exemples : maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques, diabète, cancer, etc.).

Pourquoi se faire vacciner ?

Parce que la grippe (ou influenza) est une infection virale très contagieuse.

Parce que la grippe peut entraîner de **sérieuses complications** qui peuvent parfois être mortelles pour certaines personnes particulièrement vulnérables.

Parce que le vaccin annuel contre la grippe est le **moyen le plus efficace de se protéger** contre cette infection.

Quand se faire vacciner ?

La grippe sévit surtout en hiver. Pour vous protéger efficacement contre la grippe et recevoir le vaccin antigrippal, **prenez rendez-vous dès maintenant** auprès de votre médecin de famille ou auprès de votre CLSC.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux considère que la vaccination est le moyen le plus efficace de se protéger contre la grippe.

Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

É D I T O R I A L

L'enfance en difficulté

Le gouvernement du Québec veut accélérer l'intégration dans les classes régulières des enfants ayant des difficultés. Cet objectif, instauré il y a déjà deux décennies et qui est encore très loin d'être complété, fait l'unanimité, du moins en principe. Car dans la réalité quotidienne, on l'a dit et redit, le manque de soutien professionnel ébranle les plus déterminés. Les débats autour de cette question sont invariablement passionnés, comme en témoignent une fois de plus ceux qui s'amorcent à la table de négociation des enseignants.

Les enseignants sont échaudés et ils n'ont pas tort. Ils se méfient du ministère de l'Éducation qui, au-delà des belles intentions énoncées au printemps dernier dans son projet de politique pour l'enfance inadaptée, propose de réaménager les fonds mais refuse d'en injecter de nouveaux pour les jeunes éprouvant divers problèmes, soit de comportement, soit d'apprentissage.

Le ministre de l'Éducation, François Legault, rappelait cette semaine en Chambre que 20 % des budgets des commissions scolaires, soit un milliard de dollars, allaient à 130 000 enfants en difficulté. Ce montant inclut aussi bien les enfants des classes spéciales que ceux qui sont intégrés au système régulier. Au niveau primaire, 24 % des enfants ayant des troubles sont dans des classes spéciales, un chiffre qui grimpe à 64 % au secondaire. Le milliard présentement consenti n'est peut-être pas suffisant à la lumière de la hausse du nombre d'enfants fragiles, mais il saute surtout aux yeux que l'argent pourrait être mieux utilisé.

C'est avec cette pensée en tête que le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires veulent abolir les 32 catégories de difficultés présentement observées chez les élèves, de manière à ce que les professionnels ne consacrent plus les deux tiers de leur temps à poser des diagnostics. Aidons l'enfant rapidement, plutôt que de tenter de l'évaluer, disent-ils.

Il est sans doute logique de réduire quelque peu les catégories de difficultés — encore que cela aurait pour effet de regrouper des enfants présentant des symptômes fort éloignés les uns des autres —, mais il est fort périlleux d'escamoter l'évaluation des enfants.

Ce différend à propos des catégories donnera lieu à d'innombrables discussions à la table de négociation au cours des prochaines semaines. Il ne devrait pas pour autant faire oublier un enjeu beaucoup plus crucial, soit celui du dépistage précoce des enfants en difficulté. À l'heure actuelle, malgré le fait que les enseignants savent habituellement dès la maternelle quels enfants présentent des risques, les signalements nécessitant de l'aide ne s'effectuent souvent qu'en deuxième année. Et ce, parce qu'une règle inepte prévoit qu'un enfant ne peut recevoir d'aide officielle avant que les autorités n'aient constaté un retard d'un an! Comme il n'y a aucune évaluation en maternelle et encore moins en prénatal, l'enfant commencera à être suivi seulement en deuxième année, s'il est chanceux. (Cette méthode ne vaut pas pour les enfants lourdement handicapés ou qui présentent des troubles très graves d'apprentissage.)

Il est impérieux, donc, que le dépistage et l'aide arrivent le plus tôt possible, seule manière d'éviter l'intensification des problèmes et la marginalisation accrue des enfants qu'on avait voulu intégrer. Sur ce sujet, toutes les recherches concordent: le plus tôt est le mieux. Le Québec a déjà consenti des efforts considérables pour ouvrir non seulement des maternelles à temps plein mais des prénatalles à demi-temps pour les enfants de quatre ans dans les milieux défavorisés, là où les enfants ont souvent besoin d'un coup de pouce additionnel. Il faut poursuivre le travail.

Enfin, les règles de financement qui guident l'attribution des sommes aux commissions scolaires mériteraient une révision en profondeur. À l'heure actuelle, les commissions scolaires ne peuvent recevoir d'argent que pour un certain nombre d'enfants, dépendant de leur «indice de défavorisation». Ainsi, la Commission scolaire de Montréal peut déclarer 14 % de ses enfants du niveau secondaire et 9 % du niveau primaire. Et les autres, alors? Ils doivent attendre. Un système tout simplement inhumain.



Paule des Rivières

◆◆◆

Un retard monstrueux!

Les dernières données de Statistique Canada indiquent que le Québec occupe le cinquième rang parmi les provinces canadiennes avec un taux de chômage de 9,1 % en octobre. Il n'y a que dans les Maritimes où la situation soit plus désolante. En revanche, l'Ontario affiche un taux de 6 % seulement et l'Alberta, de 5,2 %.

Publiés le même jour qu'aux États-Unis, ces résultats forcent à réfléchir puisqu'à 4,1 % chez nos voisins, le chômage vient de toucher un plancher qu'on n'aurait pas cru possible.

Lors du sommet socioéconomique de l'automne 1996, le premier ministre Lucien Bouchard s'était engagé à éliminer l'écart qui sépare les taux de création d'emplois québécois et canadien. Une promesse en l'air qui n'était pas accompagnée des moyens nécessaires pour qu'elle se réalise. Le taux de croissance de l'emploi a été de 2,4 % au pays cette année, et de seulement 1,8 % au Québec. Un écart monstrueux qui ne s'est à peu près jamais démenti depuis le sommet, en 1996.

Le «modèle québécois», puisque c'est encore de cela qu'il s'agit, continue d'exiger que l'on confie à l'État près de la moitié de nos revenus annuels. Comme si de ce même État pouvaient surgir l'audace et la créativité indispensables à la croissance dans un monde aussi dur et aussi concurrentiel. Le problème n'est pas propre au Québec et à son gouvernement. À Ottawa, la présente attitude du gouvernement Chrétien, qui choisit de retenir des milliards de nos revenus de travail et d'investissement à des fins tout aussi bureaucratiques et politiques, ne favorise pas davantage le développement d'une économie dynamique en dehors des corridors traditionnels de croissance que sont l'Alberta et le sud de l'Ontario.

Qu'on ne s'y trompe pas: le seul, l'unique moyen de créer les dizaines de milliers d'emplois qui manquent au Québec, c'est d'encourager les individus et les groupes qui prennent des initiatives créatrices, de stimuler l'épargne et l'investissement et de faire de cette province un des meilleurs endroits sur le continent pour l'établissement d'entreprises intéressées à percer le marché nord-américain. Pour cela, nos gouvernements ont un rôle majeur à jouer en maintenant des infrastructures de qualité, un système d'éducation et des services de santé de haut niveau, en assouplissant les règles du Code du travail et en réduisant le fardeau fiscal.

Ce n'est peut-être pas très «politiquement correct» de parler ainsi, mais c'est comme ça! L'amélioration des conditions de vie des citoyens passe d'abord par la croissance de l'économie, toute capitaliste qu'elle soit. Les ouvriers de l'auto n'ont même pas eu à sortir les pancartes pour remporter le gros lot: le succès commercial de leur entreprise a largement suffi. Et si l'évolution technologique ou la restructuration des organisations provoquent des bouleversements pénibles, cherchons à en atténuer les effets sur les individus et leurs familles plutôt que de revendiquer l'adoption de lois qui interdisent le changement. À terme, tout le monde gagne à avancer, comme l'histoire du XXe siècle l'a largement prouvé.

Il n'y a pas de raccourcis confortables: le changement est toujours un processus douloureux et exigeant. Avec 9,1 % de chômage après neuf années de croissance continue, avons-nous d'autres choix que celui-là?

jrnsanfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Choisi par ses pairs

Le ou la juge en chef de la Cour suprême du Canada ne devrait-il pas être choisi par ses pairs et collègues, qui se connaissent très bien, travaillant ensemble depuis des années, plutôt que par le premier ministre du Canada (donc une nomination partisane et purement politique)? *Quid* (qu'advient-il de...) l'indépendance judiciaire? Que fait-on du principe de la séparation des pouvoirs judiciaire, de l'exécutif (politique) et du religieux? Je suggère que la ou le juge en chef de notre plus haut tribunal du pays soit choisi à huis clos, par un vote des neuf juges (le «banc complet») dont les résultats pourraient être dévoilés un mois plus tard; il faut respecter également le principe de transparence judiciaire. Il faut que les propres membres de ce tribunal (nommés à vie ou jusqu'à résignation) puissent décider de leur propre intelligence quant à savoir qui est le meneur ou la meneuse de leur groupe, c'est-à-dire qui démontre le plus de leadership... et non pas qui plaît le plus au premier des ministres. Le débat est lancé!

M^r Guy-Henri Godin
LaSalle, 4 novembre 1999

Adieu la villégiature!

En lisant l'article de Louis-Gilles Francoeur intitulé «Modifications controversées» au sujet des modifications récentes au règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées, j'ai été amené à réfléchir sur la villégiature. Je ne peux parler de lacs, de rivières ou d'autres lieux que je ne connais pas, sauf par suppositions, mais j'ai pu voir évoluer l'état de la situation de la villégiature au lac Brompton, où mes grands-parents avaient un petit chalet depuis les années 20 jusqu'à aujourd'hui et où j'en possède un sur la rive opposée.

Quelque 20 chalets bordaient ce lac quand je l'ai connu dans les années 40. C'était vraiment un lieu de villégiature, personne n'y habitait toute l'année. Ce beau lac a environ 25 kilomètres de tour et vers

1953, un agronome devenu promoteur, financé par Armand Bombardier, achète de la Société américaine internationale Cooperage une mince bande de terrain bordant le lac sur la moitié ouest dans toute sa longueur. Un développement rapide de chalets et de quelques maisons s'ensuivit. Si bien qu'en quatre ou cinq ans, on pouvait compter 300 chalets et une douzaine de maisons. Il y avait alors environ 50 % du terrain du promoteur d'origine et environ trois kilomètres de la rive est qui étaient restés vierges.

Récemment, ces trois kilomètres ont été lotis et on y construit des maisons, qui seront desservies par un réseau d'égout municipal. Les chalets existants ont été transformés ou démolis pour faire place à des maisons. Pourquoi?

Quatre municipalités se partagent le territoire autour du lac Brompton depuis l'avènement des municipalités régionales de comté, des bureaux d'ingénieurs et d'évaluateurs se sont empressés d'aider les municipalités à tirer le maximum de revenus possibles de leur territoire respectif. Ces revenus sont fort lucratifs au vu du peu de services rendus, mais les municipalités ont de plus en plus besoin de sous... Il ne reste guère qu'une cinquantaine de chalets autour du lac Brompton, mais près de 350 maisons et, dans un avenir prévisible, 500 maisons: adieu la villégiature!

Denis Lamarre
Outremont, 22 octobre 1999

Raciste, le Québec?

Le Devoir des 23 et 24 octobre 1999 rapportait certains propos de l'avocat d'Alliance Québec, Brent Tyler, dont les suivants: «Imaginez, par exemple, que dans une certaine région des États-Unis on constate une baisse de la population des Blancs et que l'on veuille introduire des règles pour que les Blancs constituent toujours un certain pourcentage dans une région donnée.» Par cet exemple, M. Tyler veut faire paraître le Québec raciste, alors que les gens veulent tout simplement que les immigrants qui choisissent le Québec apprennent le français langue d'usa-

ge. Pour ce faire, il faut que le visage du Québec soit français. L'exemple de Brent Tyler comporte aussi un coefficient de difficulté que ce dernier n'a pas en vivant dans la province de Québec.

S'il est facile à une personne d'apprendre une autre langue qu'il aime et apprécie, en contrepartie, il est impossible de changer la couleur de la peau d'une personne. On dit de M. Tyler qu'il est intelligent; j'ose espérer qu'il pourra démontrer autrement que les Québécois sont racistes. Les actions d'Alliance Québec vont finir par démontrer aux Québécois que la seule façon de ne pas être raciste, c'est d'avoir un pays où il est légitime qu'une langue soit un véhicule utilisé par l'ensemble de la population, sans que les autres langues soient exclues.

André Mainguy
Longueuil, octobre 1999

Les progrès de la «mutation»

Dernièrement, quelques informations ont circulé à propos des aliments «mutants», ou plutôt des aliments transgéniques. Malgré tout, plusieurs Québécois ignorent encore qu'ils consomment des gènes humains dans le porc, des gènes chèvres dans les tomates, des gènes éléphants dans les pommes de terre, etc. Cela fait au moins une décennie que ces produits, contenant des OGM, sont en vente libre. Des discussions ont été entamées et les meilleurs résultats seraient la mise en place d'une loi obligeant l'étiquetage de ces produits. Alors, nous aurions enfin le choix de manger des aliments transgéniques ou non. J'espère que cette réglementation sera appliquée bientôt pour éviter ce fléau moderne que sont les OGM. Par contre, même s'ils sont identifiés, comment pourrions-nous être certains de la véracité de l'information? Tout cela reste à voir, dépendant des résultats, mais, selon moi, la meilleure solution serait d'interdire complètement la mise en vente des aliments transgéniques.

Marie-Hélène Marsolais
Étudiante au Cégep de Joliette
Joliette, 26 octobre 1999

REVUE DE PRESSE

Les palmes controversées du gouverneur général

ANTOINE ROBITAILLE

«Triste et troublant.» C'est ainsi que le *Globe and Mail* qualifiait hier la campagne, lancée dans *Le Devoir* par des artistes souverainistes, pour convaincre d'éventuels lauréats québécois de refuser le prix remis par le gouverneur général (GG). *Le Globe* dit ne pas comprendre la démonstration de ces prix puisque ce sont «des panels de pairs et non le gouvernement» qui sélectionnent les gagnants. De plus, «la majeure partie de l'argent vient de fonds privés». Il rappelle ensuite que «tout a commencé» avec Hubert Aquin, qui avait refusé l'argent

La presse



du Canada

«d'une institution à laquelle il ne croyait pas. Fernand Dumont a fait mieux, ou pire, selon le point de vue. Il a accepté le prix de 2500 \$ et l'a ensuite remis au chef séparatiste René Lévesque.» Par la suite, rappelle le *Globe*, les «écrivains séparatistes» avaient semblé comprendre qu'ils n'avaient pas à «aimer le Canada» pour accepter que leur talent soit ainsi reconnu et récompensé. Et le *Globe* de citer Jean Larose, dont le discours d'acceptation, en 1987, comprenait ce passage: «Malgré tout ce que les Québécois peuvent avoir contre le Canada, nous devons reconnaître le fait qu'il s'agit d'un pays libre, où la dissidence est acceptée et même récompensée» (notre traduction de la traduction...).

Le *Globe* croit donc que l'actuelle tentative de politisation des prix du GG confine «à une psychologie sociale des plus perverses». Il explique que ce sont des «purs et durs» qui, voyant «la chute de l'appui pour la souveraineté dans les sondages», ont décidé d'adopter la «politique de la victimisation». «La logique de leur argumentation semble être la suivante», écrit le *Globe*: «Si nous, artistes pauvres pour la plupart et non recon-

nus, refusons d'accepter les deniers et la gloire canadiens, cela ne convaincra-t-il pas nos compatriotes que le Canada est vraiment un mauvais pays?» Logique que le *Globe* condamne et dont il cherche à démontrer le «caractère vicieux» en renversant: «Les séparatistes iraient-ils vraiment jusqu'à réclamer que les prix du GG ne soient remis qu'à des francophones fédéralistes? [...] Préféreraient-ils que des sélections bidons écartent d'emblée les souverainistes afin que ceux-ci n'aient même pas la tentation d'accepter la reconnaissance due par le pays dans lequel ils vivent toujours?»

Québec, terre de la «joie de vivre», comme on dit souvent dans le ROC (*rest of Canada*) en utilisant ces mots français? Non, «c'est fini», affirmait le célèbre chroniqueur Allan Fotheringham dans le dernier numéro du magazine *Maclean's*. À cause des querelles linguistiques en général, et de Raymond Villeneuve en particulier. Ce dernier n'a-t-il pas tenté d'aller faire un mauvais parti aux marchands d'antiquités à l'origine du dernier jugement sur la langue d'affichage? Fotheringham cite un personnage imaginaire qui, jadis, aimait passer du temps au Québec. Mais là, vraiment, il n'a plus tellement envie. Montréal n'est plus «comme avant, une des plus intéressantes villes du continent avec San Francisco». Terminé. Le nombre de pages de *The Gazette* «ne cesse de fondre». Et l'argent s'est déplacé vers Toronto.

Joie de vivre... À la page précédente du même magazine, on pouvait lire un article louangeur sur le groupe La Bottine souriante. Ces joyeux lurons, aux dires du représentant de Virgin au Canada, Geoff Kulawick — rapportés par le journaliste Nicholas Jennings — seront bientôt au Québec ce que les Gipsy Kings sont à la France, ou Buena Vista Social Club à Cuba. Bref, un magnifique produit d'exportation. Et qu'est-ce qui, justement, s'exporte, par le truchement de «La Bottine»? «La joie de

vivre», affirme le journaliste! Le métissage, aussi, puisque La Bottine, explique Jennings, aurait abandonné l'idée, obsédante à ses débuts — lors de «la révolution culturelle du Québec» — de «la pureté du folklore» pour intégrer allègrement d'autres sonorités et influences, notamment cajuns et celtiques. La Bottine, toutefois, n'a pas renoncé à ses bases folkloriques. Pas plus qu'au français. Ce qui ne semble pas lui nuire, puisque, selon les spécialistes des marchés musicaux que cite Jennings, ce groupe a un «potentiel énorme». Il participera d'ailleurs, le mois prochain, à une émission spéciale de PBS intitulée *Louisiana Rock & Reel*. Et le français sera-t-il un boulet dans cette ascension? Le chanteur de La Bottine, Yves Lambert, rétorque au journaliste de *Maclean's*: «Nous autres, au Québec, on a toujours écouté des chansons en anglais sans en comprendre les mots. Alors, pour nous, de chanter en français devant un public anglophone, c'est une belle revanche».

Intégrez le gène de la luciole à l'ADN d'un sapin et vous obtiendrez... un sapin de Noël autoéclairé! Vraiment, les manipulations génétiques ont bonne presse dans le ROC. Hier, le *Globe and Mail*, en éditorial, défendait cette brillante idée avancée par des chercheurs britanniques (et critiquée lundi en nos pages par Stéphane Baillargeon).

Ceux qui remettent le projet en question sont d'emblée traités par le *Globe* de «luddites», du nom de ces opposants au progrès technique qui, au XIXe siècle, avaient détruit des métiers à tisser en Angleterre. Car, selon le *Globe*, il n'est pas plus artificiel de produire ainsi un «sapin bionique» que ce ne l'est de «construire des barrages», de «brûler du charbon» ou d'utiliser l'énergie provenant d'une centrale nucléaire. «Était-ce plus naturel lorsque les gens éclairaient leurs sapins avec des chandelles faites de graine animale?», écrit le *Globe*.

IDÉES

Des Nisga'a et des Cris

Avant le traité nisga'a, il y a eu la Convention de la Baie-James

PIERRE TRUDEL
Professeur d'anthropologie
Cégep du Vieux-Montréal
En collaboration avec
Roméo Diom Saganash
Consultant en affaires autochtones

Au début des années 70, Pierre Trudeau sema tout un émoi chez les autochtones en déclarant que les Canadiens ne devaient pas signer de traités entre eux. Ces dernières semaines, son fidèle lieutenant, Jean Chrétien, fit débattre à la Chambre des communes une loi relative au traité nisga'a. La Cour suprême est à l'origine de ce revirement de politique. Et ce revirement commença en 1975 par l'adoption d'une entente comparable au traité nisga'a mais qui a été nommé Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

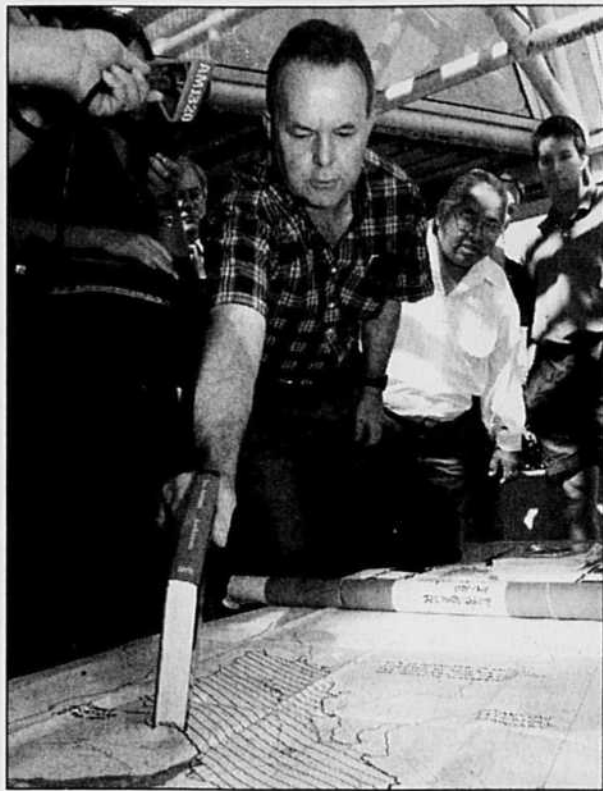
Après un examen préliminaire du traité nisga'a, il nous apparaît que les deux ententes se ressemblent passablement, malgré les trente ans qui les séparent. Ce type d'entente relève souvent de situations particulières, ce qui fait qu'il n'y a pas de modèle absolu. On retrouve malgré tout les mêmes principes fondamentaux: délimitation d'une nouvelle assise territoriale, d'un pouvoir politique et d'un mode d'harmonisation entre lois ou règlements issus de ce pouvoir politique et les lois provinciales et fédérales. Bien entendu, on retrouve également les indemnités financières découlant de l'existence du titre foncier. Nous ne retiendrons ici que deux éléments comparatifs: le pouvoir politique et la question de la certitude.

Le pouvoir politique

Le chapitre 11A de la Convention de la Baie-James crée l'Administration régionale crie. Le conseil de l'Administration régionale crie peut adopter des règlements corporatifs concernant des questions relevant de sa compétence. Dans le traité nisga'a, il est question de Constitution nisga'a, de gouvernement, de compétences et de pouvoirs d'ordre législatif, de tribunal nisga'a. Nous croyons qu'il s'agit avant tout d'un nouveau vocabulaire et que la pratique déterminera dans quelle mesure les Nisga'a ont obtenu de façon significative davantage de pouvoirs politiques.

Dans les deux cas, les gouvernements ont tenté et tentent encore de rassurer la population quant à l'instauration de ce pouvoir autochtone. Le ministre Ciaccia répondait à l'Assemblée nationale en 1975 qu'il s'agissait d'un genre de communauté urbaine ou de fédération de réserves. De nos jours, le fédéral affirme qu'il s'agit d'un gouvernement local et que, sauf exceptions, les lois provinciales et fédérales s'appliquent.

D'autre part, les gouvernements ont sans doute tiré une leçon de la période qui a suivi la ratification de la Convention de la Baie-James. Les poursuites judiciaires des Cris, la nécessité de la ratification de nouvelles ententes à la suite de modifications aux projets hydroélectriques ou lors de nouveaux projets, l'opposition au projet Grande-Baleine et maintenant les poursuites contre les coupes à blanc font en sorte que, malgré l'absence de la clause d'extinction, les



Des chefs nisga'a examinant la carte du territoire touché par le traité signé récemment.

gouvernements ont été davantage préoccupés à établir encore plus clairement la «certitude» hors des terres nisga'a. Les gouvernements tentent d'éviter qu'à la suite de la ratification de l'entente, les autochtones puissent entreprendre des poursuites judiciaires. Dans la Convention, aux moyens des régimes de protection de l'environnement ou d'autres clauses, les Cris détiendraient davantage de prises juridiques pour que l'on tienne compte de leur opinion. Pour ce qui est du développement des ressources, le droit de veto sur le développement que possèdent les Cris se compare sûrement à la plus grande et plus claire propriété que détiennent les Nisga'a, notamment sur les ressources du sous-sol.

De la nécessité des traités

Le jugement Marshall a récemment mis en évidence l'existence des traités dits préconfédérés. Pendant la crise d'Okla, le fédéral annonça qu'il acceptait désormais de discuter de ce type de revendications territoriales. C'est la raison pour laquelle, par exemple, on négocie actuellement les termes d'une entente relative à l'ancienne seigneurie du Long Sault, qui débordait largement le territoire actuel de Kahnawake, en banlieue de Montréal.

Avec le jugement Marshall dans les Provinces maritimes, il est clair que la reconnaissance de ces traités n'a pas comme objectif d'embêter le Québec, comme certains historiens l'ont prétendu dans le cas du traité Murray (il s'agit du cas Sioui chez les Hurons de la région de Qué-

bec). Ces traités ont été établis durant une période où prévalaient des rapports de nations à nations. Ils sont davantage inscrits dans la pratique que dans l'écrit.

Ces traités ont été signés entre alliés militaires et visaient à assurer la paix, ou la guerre contre des ennemis communs, ainsi que la cohabitation sur de vastes territoires. Pour l'honneur et l'intégrité de la Couronne, la Cour suprême rappelle que ces vieux traités, comme le disent certains opposants, sont aussi valables que ceux qui ont été établis, aux yeux de la France, de l'Angleterre ou d'autres pays, le titre canadien sur son territoire.

La Proclamation royale de 1763 reconnut clairement l'obligation de s'entendre avec les nations autochtones s'il y avait débordement territorial des colons. Lorsque les autochtones vont perdre leur importance militaire et lors de l'expansion territoriale canadienne au siècle dernier, le Canada ratifia une série de traités, dits numérotés, qui couvrent l'Ontario et les provinces de l'Ouest, à l'exception de la Colombie-Britannique. Le Québec et les Maritimes n'ont pas fait l'objet de traités numérotés.

Droits éteints

Ces traités illustrent à merveille la période classique du colonialisme canadien puisqu'ils éteignent à tout jamais tous les droits, quels qu'ils soient, sur de vastes territoires. En retour, les autochtones recevaient quelques dollars par année, des réserves, des soins de santé et l'éducation gratuite, tout en maintenant le droit de récolter sur l'ensemble du territoire les ressources qui leurs permettaient de vivre à cette époque. Aucune indemnisation n'était prévue si le développement détruisait ces ressources.

Le Québec s'est fait rappeler par le juge Malouf, en 1973, qu'il devait signer une entente concernant le titre indien sur les deux tiers de son territoire, d'où la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Finalement, après plus de cent ans, la Colombie-Britannique convient également d'une telle nécessité.

Les autochtones ont amené récemment les gouvernements à abandonner la pratique de l'extinction du titre indien. La Convention de la Baie-James de 1975, mais pas le traité nisga'a, contient une telle clause jugée contraire aux droits des peuples autochtones par la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Reste toujours la question qui a amené depuis fort longtemps les gouvernements à ratifier des traités: le problème de la certitude.

Si on applique les mêmes critères qui ont donné au Canada la première position en matière de qualité de vie, les autochtones, quant à eux, arrivent au soixante-deuxième rang!

Les traités modernes constituent l'occasion de favoriser le développement économique, de réduire l'écart important dans les conditions de vie, ainsi que d'instaurer les institutions mettant en œuvre le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Ainsi, les ententes modernes, contrairement aux traités numérotés, sont très élaborées et abordent divers aspects de l'administration publique contemporaine.

Preston Manning rêve sûrement d'une clause d'extinction des institutions politiques autochtones. L'enjeu véritable, quant à nous, c'est de voir dans quelle mesure ces ententes modernes respectent ce qui se définit de plus en plus sur la scène internationale quant aux droits des peuples autochtones.

La langue morte

L'avis du CSE parle une langue qui n'est plus qu'un fantôme de français

Comment expliquer que les Québécois tolèrent que ceux qui dirigent leur système d'éducation ne sachent pas le français? On trouve, dans l'avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles* (<http://www.cse.gouv.qc.ca/ff/pub/avis/avis.htm>), des phrases comme: «En effet, tout en approuvant davantage les comportements de dépendance chez la fille que chez le garçon, les enseignantes et les enseignants, en situation de gestion de classe, désapprouvent autant l'agressivité chez l'un comme chez l'autre», ou: «Il est donc plus judicieux d'en tenir compte [les styles cognitifs] dans l'intervention pédagogique plutôt que de tenter de les modifier». Les fautes grossières de ce type, qu'aucun éditeur ne laisserait passer dans un livre ou un journal, sont nombreuses. Le texte présenté au ministre François Legault a pourtant été concocté par deux rédacteurs, un réviseur linguistique et cinq collaborateurs techniques! Éclairiez-nous, madame la présidente Saint-Pierre, pourquoi avez-vous, avec les 25 autres membres du conseil, lors de sa 481^e réunion, adopté ce torchon qui mériterait zéro comme travail scolaire? Indifférence ou ignorance?

À l'intimidation

Et le style? Même lorsqu'il ne contient pas de fautes, l'avis parle une langue qui n'est plus qu'un fantôme de français. Comme tout bon fantôme, il marche à l'intimidation. À un ministre de l'Éducation qui demanderait: quand même, c'est bizarre, pourquoi la situation se dégrade-t-elle à proportion des pouvoirs qu'on abandonne aux sciences de l'éducation?, le fantôme répond d'avance: «Houhou! Les styles cognitifs, monsieur le ministre, c'est la faute aux enseignants qui n'ont pas reçu de «contenus de formation sur les styles cognitifs», houhou!» On attend toujours le ministre qui osera s'apercevoir que le tiers du budget de l'État est géré par une science fantôme.

Et la culture? Sur la différence sexuelle à l'école, la bibliographie de 180 titres (où l'auteur dominant s'appelle Pierrette Bouchard, sa responsabilité semble ici écrasante) est essentiellement pédagogique. À peine si l'anthropologie, la sociologie, la psychanalyse sont représentées; Margaret Mead et Françoise Dolto figurent pour la forme, balancées par des élucubrations sur le sexe des lobes du cerveau. De toutes façons, on ne se réfère jamais sérieusement à un autre savoir.

C'est en ce point que le croisement avec un féminisme de broche à foire précipite jusqu'à une sorte de certitude folle la haine de la culture qui est au cœur des sciences de l'éducation. Le féminisme, tel qu'on le déforme, permet par exemple d'ignorer la littérature et la psychanalyse, deux domaines où l'on a pourtant beaucoup réfléchi à la différence sexuelle. On emprunte à de minables contrefaçons américaines de Luce Irigaray quelques idées-chocs, rapides et fausses, on précipite le féminisme de la rupture critique à l'oubli radical de l'héritage culturel.

Le bouton à quatre trous

Toujours la même escroquerie: d'abord, on inculque l'héritage culturel, on disqualifie ce qui nous a précédés, on efface des programmes scolaires en même temps que de la formation des maîtres. Puis, on réintègre le bouton à quatre trous: «Les découvertes récentes mettent aussi en relief le rôle des émotions — bonnes ou mauvaises — dans le processus d'apprentissage!» Pour pouvoir faire son Joe Connaissant avec des «découvertes récentes» vieilles comme le monde, il faut d'abord avoir érigé en principes l'amnésie culturelle et la haine de l'héritage humain. Ne reste ensuite qu'à demander encore plus d'argent que celui qu'on a déjà gaspillé afin d'étudier en profondeur l'audacieuse possibilité d'un cinquième trou. Il n'y a plus d'autre, plus de dehors. «Ce n'est pas le doute qui rend fou, c'est la certitude», dit Nietzsche.

Tout se tient. En «purifiant» la culture, on perd le français, celui qu'on écrit et celui qu'on enseigne. Les garçons ne se reconnaissent plus dans cette «matière de filles», ils prennent dès le primaire du retard sur elles (puisque c'est le français qui les fait redoubler) et, au cégep, il manquera 20 000 gars.

S'enfermer dans un savoir autarcique aux dépens de «la forme commune à laquelle nous appartenons, dans laquelle nous établissons nos relations, nous constituons nos expériences», entraîne «une dissolution de toutes les solidarités», écrit le philosophe Michaël La Chance au sujet de ces «penseurs de fer» dont nos pédagogues offrent un si terrible exemple. Perte de réalité, et donc impossibilité de penser le sexe: «Ils veulent ignorer leur dépendance envers la matière poétique du langage.» Admirable lucidité de La Chance! Voyez en effet le prix qu'on fait payer aux garçons: pour les purifier du machisme de la tradition, on les sacrifie à la barbarie hypermachiste des médias et de la culture de masse, où ils vont se chercher des modèles d'hommes qui promettent des cauchemars aux femmes de demain. Elles aussi sont donc sacrifiées. J'ai voulu montrer au profit de qui.

<http://www.magi.polymtl.ca/bourdeau/jlarose/>

Les garçons à l'école

La mauvaise piste de l'identité sexuelle

RICHARD E. TREMBLAY

Directeur de la chaire sur le développement de l'enfant de l'Université de Montréal

Premier de deux textes

avis que le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a présenté récemment au ministre de l'Éducation. Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles, semble conduire à un débat idéologique sur l'identité sexuelle.

En centrant son rapport spécifiquement sur les différences entre les filles et les garçons, en concluant ensuite que ce qui distingue le plus les garçons des filles est une différence d'attitude et, enfin, en affirmant que «la première condition à tout changement de comportements et de résultats scolaires chez les élèves est que le personnel scolaire reconnaisse [...] les effets des rôles sociaux de sexe et de la socialisation», le conseil a, en fait, ravivé un très vieux débat.

Ce rapport, qui aurait pu identifier des solutions concrètes et efficaces pour aider les enfants en difficulté à l'école, relance des discussions animées et passionnantes, mais interminables, sur les stéréotypes sexuels. Les vrais perdants de ce débat risquent d'être, encore une fois, les filles et les garçons en échec à l'école.

Les faits présentés par le CSE et leur interprétation

■ Depuis l'année scolaire 1986-87, on observe une augmentation du niveau de scolarité au Québec. Ainsi, un plus grand nombre de garçons et de filles obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES) et un baccalauréat.

■ Entre 1975-76 et 1996-97, la proportion de personnes qui quittent le système scolaire sans avoir obtenu leur DES a diminué d'environ 14 %, tant chez les hommes que chez les femmes.

■ Depuis 20 ans, l'écart entre les garçons et les filles qui n'obtiennent pas leur DES est stable, soit environ 11 %.

■ Tout comme dans la majorité des pays développés, le taux d'obtention d'un DES est plus élevé chez les filles.

■ Au primaire, les différences par matière en faveur des filles ont trait à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, alors qu'il n'y a pas de différence en mathématiques et en sciences.

■ Les résultats d'une étude menée auprès d'élèves de neuf ans par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire démontrent que les filles dominent dans tous les pays pour la lecture.

■ Si l'on considère les résultats aux examens de fin d'année au Québec, l'écart entre les performances scolaires des garçons et des filles au secondaire était déjà évident en 1954-55 et en 1962-63.

■ La proportion d'élèves en retard scolaire au primaire a diminué depuis 1962-63, passant de 33 à 17,3 % chez les filles et de 44 à 25,3 % chez les garçons.

Conclusion illogique

À la suite de ces observations, le CSE conclut que «l'écart de réussite entre les garçons et les filles apparaît comme une conséquence des modes différenciés de socialisation auxquels sont soumis les enfants». Or cette conclusion n'est pas logique.

■ Etant donné que, malgré les changements profonds des comportements et des rôles sociaux masculins et féminins au cours des 40 dernières années, nous n'observons aucun effet important sur l'écart de réussite scolaire entre les garçons et les filles, il faudrait plutôt conclure que:

1. les différences ne sont pas dues aux changements sociaux récents;

2. la probabilité que les changements d'attitude et de comportement des adultes en milieu scolaire recommandés par le CSE modifient des habiletés aussi profondément enracinées, au point de faire disparaître l'écart de performance scolaire entre les garçons et les filles, est extrêmement faible.

Par analogie, qui croirait que des changements d'attitude de la part des professeurs d'éducation physique permettraient

de faire disparaître l'écart entre les adolescents et les adolescentes dans les compétitions de course à pied et de levée de poids?

■ Etant donné que les différences entre les garçons et les filles, tant au chapitre de la maîtrise de la langue qu'au niveau des comportements sociaux, s'observent déjà vers l'âge de 15 mois, avant même que ne soit acquis le concept de sexe et de genre, il faut conclure que:

■ n ce n'est pas la culture qui produit certaines différences d'habiletés entre les garçons et les filles mais les différences d'habiletés qui produisent la culture.

Difficultés scolaires et problèmes de contrôle de soi

Les différences de moyenne entre les filles et les garçons à l'école ne doivent pas détourner notre attention du vrai problème, soit l'échec scolaire. Les garçons sont plus souvent que les filles en échec scolaire surtout parce qu'ils sont plus nombreux à avoir des problèmes de contrôle de soi. En effet, les garçons ont, plus souvent que les filles, des difficultés importantes d'attention, d'impulsivité, d'agressivité et d'opposition. Cette différence est d'ailleurs présente dès les premières années de la vie. Le CSE reconnaît que les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation présentent un retard scolaire plus souvent que les autres élèves et qu'il est possible d'identifier ces élèves, le plus souvent des garçons, dès le préscolaire. Pourquoi, dans ce cas, le CSE ne fait-il pas de recommandation précise pour aider ces enfants qui présentent des retards du développement cognitif, affectif ou social dès la prénatalité ou à la maternelle? Ce sont ces garçons qui contribuent en grande partie à la différence d'échec scolaire entre garçons et filles.

Plus de ressources... pour les filles

Malgré le fait qu'il y ait plus de garçons en échec scolaire, il faut à tout prix éviter de négliger les filles en difficulté pour tenter d'améliorer la réussite des garçons. Les études épidémiologiques réalisées tant au

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricatures), Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Anne Chouinard (livres et politiques culturelles), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Mungier, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Québec); Marie-Hélène Marie (secrétaires à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paris (directeur); Brigitte Arsenault, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Chantal Rainville, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallee, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TRAVAIL Manon Aubin (directrice), Johanne Briens (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique Lheureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétariaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (secrétaires administratives), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danièle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

L'horaire détaillé de la
Chaîne culturelle.
aujourd'hui, en page 8 de
L'Agenda du Devoir

Femina et Médicis

Distribution de prix
et de coups de griffes

ASSOCIATED PRESS

Paris — Le prix Femina a été décerné hier à Maryline Desbiolles pour *Anchise*, paru au Seuil, par un jury encore courroucé de «la gaminerie des Goncourt qui a perturbé le calendrier des prix» littéraires en attribuant le sien mardi, avec six jours d'avance, à un «feminable», Jean Echenoz, pour *Je m'en vais*.

Le prix Médicis de Christian Oster, pour *Mon grand appartement* (Éditions de Minuit), une évocation de la paternité, serait presque passé inaperçu s'il n'avait été annoncé quelques minutes avant le Femina... Un beau doublé pour son éditeur, déjà récompensé grâce à Echenoz.

Oster a publié six autres romans chez Minuit, dont *Loin d'Odile* (1998) et *Le Pique-nique* (1997), des livres pour enfants à L'École des loisirs, notamment *Le prince qui cherchait l'amour* (1999), et des romans policiers chez Fleuve Noir, comme *La Valse du tueur* (1984).

Ces dames du Femina étaient encore amères hier après l'annonce-surprise du Goncourt. Les prix «ne sont pas faits pour l'amour-propre des jurys mais pour les écrivains, les éditeurs, les libraires, les lecteurs, aussi faut-il les respecter», a déclaré l'écrivaine et jurée Mona Ozouf, avant même de communiquer le nom de la lauréate du prix. Et d'ajouter que «le jury du prix Femina se réunira au début de l'an 2000 pour examiner les suites qu'il convient de donner à la désinvolture des Goncourts».

Les chamailleries entre les frères ennemis de la récompense littéraire ne datent pas d'hier puisqu'au départ le Goncourt, créé en 1904, était annoncé avant le Femina, créé en 1902, jusqu'à ce que le jury de ce dernier décide, il y a cinq ans, de passer devant. Reste que, pour les auteurs récompensés, le principal est de pouvoir apposer sur leur livre le précieux bandeau qui leur garantit le succès commercial.

Ainsi, Maryline Desbiolles, qui avait remporté un succès d'estime avec son précédent roman, *La Seiche*, où la recette des seiches farcies se mêlait à des rêveries, peut-elle compter sur de bonnes ventes pour *Anchise*, l'histoire d'un vieil homme qui revit le grand amour bucolique qu'il a connu avec sa jeune femme. L'écrivaine, qui vit dans l'arrière-pays normands, avait également publié *Une femme de rien* (Mazarine, 1987), *Les Bateaux-feux* (Alinéa, 1988) et *Les Chambres* (Blandin, 1992). Le jury l'a préférée, par sept voix contre cinq, à Yann Andréa, pour *Cet amour-là*, sur ses années auprès de Marguerite Duras.

Le prix Femina étranger a été décerné au Japonais Hitonari Tsuji pour *Le Bouddha blanc* (Mercure de France) et celui de l'essai à Michel Del Castillo pour *Colette, une certaine France* (Stock). Le prix Médicis étranger est revenu au Suédois Bjorn Larsson pour *Le Capitaine et ses rêves* (Grasset) et celui de l'essai à Christine Jordis pour *Jean de la Tamise*, sur le roman anglais du XX^e siècle.

BOURDES

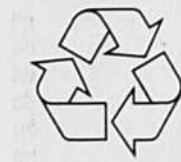
SUITE DE LA PAGE 1

Voilà une tendance lourde dont seuls profitent les promoteurs, gens d'affaires et aux autres développeurs de Montréal.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, il n'y a plus personne pour s'opposer, critiquer et proposer des solutions à l'hôtel de ville. L'action des élus de l'opposition n'a pas été coordonnée jusqu'à présent, et c'est sans compter sur la bisbille — encore! — au sein du RCM. Quant à l'intérêt médiatique, il pâlit.

A cette allure, il sera encore de bon ton d'applaudir M. Bourque lors du prochain scrutin en 2002.

klevessque@ledevoir.com



S.V.P. Assurez-vous
de recycler ce papier
journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

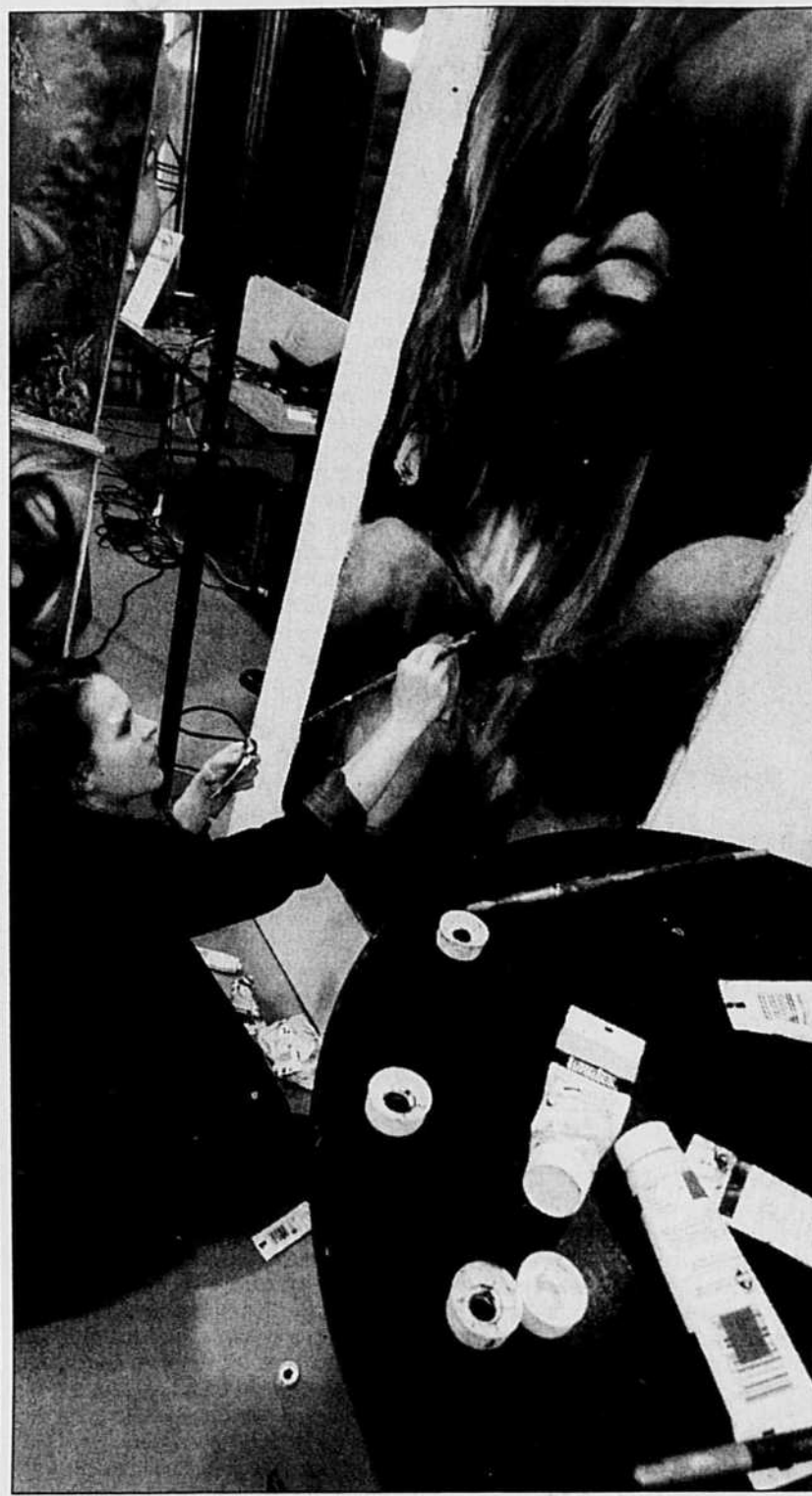
et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LES JEUNES ARTISTES sont à l'honneur jusqu'à demain, au marché Bonsecours de Montréal, à l'occasion du Rendez-vous des jeunes créateurs en art. Le public peut ainsi découvrir et se familiariser avec l'univers de ces artistes, comme celui de la peintre Yannick Auclair qui poursuivait hier sa toile. Pour sa deuxième édition, le Rendez-vous des jeunes créateurs en art accueille 120 artistes de disciplines multiples, allant de la sculpture à la photographie en passant par la joaillerie.

NUNAVIK «Peut-on installer un système de partis?»

SUITE DE LA PAGE 1

«Je profite de l'occasion pour indiquer l'ouverture du gouvernement du Québec à explorer, à la demande de la Société Makivik, la possibilité de créer une circonscription électorale distincte pour le Nunavik, ce qui lui permettrait d'avoir un siège à l'Assemblée nationale», a ajouté Guy Chevrette, ministre délégué aux Affaires autochtones.

Cette ouverture de Québec face aux Inuits doit-elle être vue comme une condition gagnante?, lui a demandé une journaliste.

«J'ai l'impression que, depuis quelques mois, vous interprétez tout ce que l'on fait comme une condition gagnante. Mais y a-t-il quel que un qui travaille pour perdre?», a répondu M. Chevrette, impatient.

Il y a quatre ans, d'intenses négociations avaient déjà été enclenchées au sujet d'un gouvernement à donner au Nunavik, discussions brusquement interrompues par la tenue du référendum québécois. Les Inuits ne risquent-ils pas encore une fois d'être soumis aux aléas d'un référendum ou d'un changement de statut du Québec? Guy Chevrette croit qu'un Québec souverain n'affecterait en rien les aspirations des Inuits, à une exception près. «Plutôt que de négocier à trois, on négocierait à deux!»

Plus qu'une simple reconnaissance politique, les Inuits du Nunavik espèrent que le gouvernement à venir servira de fer de lance à un renouveau économique. Foncierement

autonomes par nature, les Inuits ont créé une dépendance presque totale envers «le Sud». «Il faut vite corriger cela», a laissé tomber M. Aatami.

«C'est certes un grand moment», a commencé George Berthe, qui travaille à la Société Makivik. «Mais une chose est certaine: nous ne voulons pas d'un gouvernement de façade qui n'aurait d'autre fonction que de distribuer des chèques. Il nous faut inventer une forme de gouvernement adapté à notre faible population de 9000 personnes. Peut-on installer un système de partis? Pourra-t-on percevoir une taxe sur notre territoire?»

Quantité d'inconnues demeurent, croit aussi Sarah Aloupa, commissaire à la commission scolaire Kativik. «Je crains que les non-autochtones nous fassent encore la guerre pour ces autres gains. Voyez la guerre qu'on a faite aux autochtones après que la Cour suprême du Canada eut statué sur nos droits de pêche!»

Quant à l'octroi d'un siège à l'Assemblée nationale, M. Berthe attend de voir un Inuit se lever en Chambre pour y croire. «Nous le réclamons depuis tant d'années!»

Le sociologue Jean-Jacques Simard, lui, ne partage en rien l'optimisme ambiant. «Déjà, en 1971, je participais à des pourparlers qui devaient mener les Inuits à une forme d'autonomie gouvernementale! Il n'en est rien sorti, et cette fois, il n'en sortira pas davantage quoi que ce soit qui puisse asseoir l'autonomie politique des Inuits.»

Une autonomie politique ne se prépare pas, selon M. Simard, dans des «commissions tripartites». «Si les Inuits du

ONEX

Le Bloc veut la tête de Collenette

SUITE DE LA PAGE 1

tions si des modifications devaient être apportées à cette limite.

«Onex est déçu par la décision de la Cour supérieure du Québec. Naturellement, nous respecterons cette décision et avons conséquemment donné instructions à nos conseillers juridiques de retirer immédiatement nos offres et nos résolutions pour ce qui est de l'assemblée des actionnaires de lundi», a résumé M. Schwartz. Onex ne sort pas de cette saga les poches vides. Il est estimé qu'elle s'est portée acquéreur d'environ 5 % des actions d'Air Canada.

Collenette sur la sellette

Au ministère des Transports, l'attaché de presse Peter Gregg a souligné que le ministre David Collenette réservait ses commentaires pour le début de la semaine prochaine. «M. Collenette n'a pas eu le temps d'examiner la décision de la cour. Cette décision est également étudiée par les ministères des Transports et de la Justice», a précisé M. Gregg. Dans la foulée, et devant les informations ayant circulé voulant qu'Onex aurait reçu l'appui tacite du gouvernement libéral avant de se lancer dans cette véritable saga, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a exigé publiquement hier la démission du ministre des Transports. Cette opération, pilotée par M. Collenette, a été, à maintes reprises, qualifiée de fiasco par les députés des divers partis à Ottawa.

Le critique du Bloc en matière de transports, Michel Guimond, a souligné qu'il entendait demander la démission de M. Collenette à la reprise des travaux, le 15 novembre. «M. Collenette a placé l'ensemble de l'industrie dans un chaos total.»

Dans une décision fort attendue, rendue publique hier après-midi, le juge André Wery, de la Cour supérieure du Québec, s'est rendu à l'argumentaire d'Air Canada en déclarant l'offre d'Onex-AMR (société-mère d'American Airlines) illégale en vertu de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada touchant la restriction de 10 % sur la propriété individuelle. Et même si le ministre Collenette a déjà déclaré qu'il pouvait modifier cette limite, le juge Wery a souligné qu'il devait agir en fonction du respect de la loi actuelle et non en fonction d'éventuels ou hypothétiques changements à la loi. «La cour ne peut et ne doit se laisser influencer par ce débat. Premièrement, le gouvernement n'est pas le Parlement. Deuxièmement, la responsabilité de la cour est d'interpréter et d'appliquer les lois telles qu'elles sont, non comme elles pourraient être dans le futur. Enfin, personne ne peut garantir ce que le Parlement fera», a écrit le juge.

Le juge Wery a souligné qu'à sa face même, l'offre d'Onex n'est pas conditionnelle à ce que cette restriction de 10 % soit retirée. De plus, cette offre renferme un mécanisme (la création d'une classe spéciale d'actions d'AirCo) qui s'inscrit clairement en violation de la loi.

Si la déception se lisait dans le clan Onex, chez Air Canada, on pouvait sentir qu'une énorme pression venait d'être évacuée. Selon un des procureurs du transporteur, «nous comprenons qu'il (Onex) a retiré son offre et sa résolution. Si c'est exact, l'assemblée des actionnaires de lundi sera annulée».

Le président et chef de la direction d'Air Canada, Robert Milton, a pour sa part rappelé que «ce n'est pas nous qui avons créé cette situation». Cette saga a commencé le 13 août, après le recours à l'article 47 de la Loi sur les transports par le ministre Collenette pour accorder une période d'impunité de 90 jours au cours de laquelle les parties intéressées étaient invitées à soumettre une proposition de restructuration. L'agenda de ce processus a finalement été imposé par Onex, appuyé par American Airlines, qui, le 24 août, lançait une offre publique d'achat portant sur l'acquisition de Canadian International et d'Air Canada afin de les fusionner. Fixée initialement à 8,25 \$, la dernière mise d'Onex atteignait, hier, 17,50 \$ l'action d'Air Canada.

Robert Milton a insisté hier. «Dans ce processus, Air Canada n'a fait aucune promesse qu'il ne respectera pas. Nous avons déposé une offre qui respecte la loi. Une offre de rachat à 16 \$ l'action d'Air Canada, inconditionnelle. Et une offre d'achat, à 2 \$ l'action, pour Canadian International. Cette offre demeure sur la table.»

«Nos actionnaires recevront immédiatement jusqu'à 1,1 milliard de dollars et bénéficieront du solide potentiel de croissance d'un des grands transporteurs du monde.» Quant à l'offre d'acquisition faite aux actionnaires de Canadian, elle est conditionnelle à ce qu'AMR renonce à ses pénalités, évaluées à un milliard. M. Milton a souligné hier qu'il n'avait pas encore discuté avec AMR de la façon dont les parties pourraient régler le tout.

Le scénario d'Air Canada prévoit l'acquisition de Canadian International, qui serait ramené à une structure nord-américaine en association avec Delta et les partenaires de Star. Dans cette restructuration, Canadian obtiendrait un statut de filiale distincte d'Air Canada, ce qui impliquerait une restructuration de sa dette. Afin de minimiser le choc de l'impact sur les emplois, dont les pertes sont chiffrées à 2500 dans le scénario, Air Canada prévoit également la mise sur pied d'un transporteur à escompte basé à Hamilton et qui desservirait une vingtaine de routes de l'Est canadien.

Québec voulaient se gouverner, ils devraient mettre sur pied leur propre commission et diraient: voilà, c'est ainsi que l'on veut que cela se passe!»

Pour M. Simard, le Nunavik deviendra, comme le Nunavut, un carnaval «fait de plein de fonctionnaires qui feront des aller-retour. [...] Les Inuits sont traités comme de simples grelots dont on se vante sur la scène internationale. Ce qui se passe dans leur vie de tous les jours, on s'en fiche bien.»

Joint au téléphone, Ghislain Picard, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations, doutait que d'autres communautés autochtones puissent, à court terme, obtenir un gouvernement autonome à leur tour. «Le cas des Inuits, qui ne relèvent pas de notre assemblée, est très particulier de par leur grande homogénéité. Un lien politique entre le Québec et les Premières Nations reste à établir», a rappelé M. Picard, soulignant que l'essentiel des batailles, du côté des Premières Nations, allait actuellement dans le sens de revendications territoriales.

Le Nunavik est composé d'Inuits à 88 %, répartis dans 14 communautés d'une immense région arctique de 660 000 km². Sa population est jeune: près de la moitié des habitants ont moins de 25 ans.

La Commission du Nunavik, qui se penchera sur le gouvernement à donner à ses habitants, disposera d'un budget de 777 000 \$. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral verseront 323 000 \$ chacun, et le Nunavik, 131 000 \$.

NISGA'A «Sommes-nous condamnés à des gouvernements ethniques?»

SUITE DE LA PAGE 1

autochtones du Canada ne voudraient pas s'inspirer de l'entente niska'a pour régler leurs propres revendications territoriales et politiques.

D'abord, les Niska'a's devront désormais payer des taxes de vente et des impôts sur le revenu d'ici huit et 12 ans, respectivement. Un recul, selon certains, qui en étaient venus à considérer leur exemption comme un «statut historique». Deuxièmement, certains autochtones déplorent la limitation des pouvoirs reconnus aux gouvernements niska'a's. Ils auront le droit de légiférer dans les domaines de la citoyenneté, de la culture, du transport, de la santé, des services sociaux, de l'éducation des enfants, ils pourront même se doter d'un service de police et offrir des services correctionnels et judiciaires, mais toutes les lois fédérales et provinciales devront continuer de s'appliquer.

Enfin, plusieurs autochtones déplorent que les Niska'a's aient renoncé à leurs droits ancestraux. L'entente stipule qu'il «constitue le règlement complet et définitif concernant les droits ancestraux de la nation niska'a au Canada».

«Les Niska'a's prétendent qu'ils n'ont pas abandonné leurs droits», explique M. Otis. «Mais leurs droits sont modifiés dans le sens où ils ne pourront pas être invoqués d'une manière où ils entreraient en conflit avec les termes du traité. C'est donc dire que le traité va toujours l'emporter.»

Réticences chez les non-autochtones

La notion de citoyenneté qui sera appliquée sur le territoire niska'a' crée aussi un malaise et ne pourrait, selon plusieurs commentateurs non autochtones, servir de modèle. En effet, seuls les Niska'a's auront droit de vote, mais le gouvernement aura l'obligation de consulter les non-autochtones (environ 150 personnes) sur les ques-

tions importantes les touchant directement. Un modèle d'autonomie gouvernementale qualifiée d'«ethnique» ou «raciale».

«C'est une dimension qui n'est pas surprenante, nuance M. Otis, parce que les autochtones du Sud, qui sont généralement enclavés, ont toujours prétendu que, si on leur appliquait le modèle gouvernemental des Inuits (le Nunavut), qui sont majoritaires sur de vastes territoires et sont donc assurés de contrôler leurs institutions politiques, ils perdraient dans les faits leur autonomie.»

«Sommes-nous condamnés à des gouvernements ethniques dans les régions du Sud? Malheureusement, l'entente niska'a' semble répondre que oui.»

M. Otis croit qu'il aurait été possible de rompre avec cette «logique de zonage ethnique» en déterritorialisant le pouvoir comme c'est le cas en politique scolaire, bref en créant ce qu'il appelle un «fédéralisme personnel». «On reconnaît que les minorités, par exemple les francophones hors Québec, ont une forme d'autonomie gouvernementale en matière scolaire. Elles ont le droit de gérer leurs propres institutions scolaires et le droit de voter. Les francophones et les anglophones peuvent coexister dans l'espace, mais ils peuvent tous les deux exercer leur autonomie dans des sphères culturelles essentielles dans la protection de leur identité.»

L'épouvantail du troisième ordre

Au-delà des insatisfactions que fait naître l'accord niska'a', tous ne s'entendent pas sur le fait qu'il crée un troisième ordre de gouvernement aux yeux de la Constitution canadienne, c'est-à-dire complètement indépendant du provincial et du fédéral. Le mot fait peur. Ce n'est pas pour rien que le Parti réformiste, le seul détracteur de l'accord niska'a' aux Communes, articule son opposition autour de cet élément. Le gouvernement de Jean Chrétien répète que l'accord niska'a' ne modifie pas la Consti-

tution. Mais comme l'explique Renée Dupuis, avocate spécialisée en droit de la personne et auteure du livre *La Question autochtone au Canada*, il n'est pas besoin que les droits soient constitutionnalisés.

«On a changé de régime juridique en 1982, avec le rattachement de la Constitution. À l'article 35, on reconnaît désormais les droits des autochtones reconnus par les traités, autant les traités passés que ceux à venir.» Et l'accord niska'a' est certainement un de ces traités.

Ainsi, contrairement au Nunavut, qui se veut un gouvernement territorial, c'est-à-dire qui exerce son autorité d'abord sur un territoire et par la bande sur les gens qui l'occupent, le gouvernement niska'a' exercera son autorité sur les Niska'a's vivant sur un territoire donné. Le Nunavut est une «créature» du fédéral, qui a théoriquement droit de vie ou de mort sur lui. Le gouvernement niska'a' se voit reconnaître un droit «inhérent» d'exister en vertu de la Constitution.

«On peut voir dans l'accord niska'a' un troisième ordre de gouvernement, reconnaît M^e Dupuis. Mais ça dépend du point de vue où on se situe. Selon le fédéral, on insiste pour dire que ce n'est qu'un gouvernement municipal tandis que les autochtones se félicitent d'avoir progressé vers l'autonomie. On ne peut pas avoir de réponse unanime.»

«Verra-t-on la naissance d'un fédéralisme à trois vitesses sur l'ensemble du territoire?» ajoute M. Otis. «Pas nécessairement. L'idée que les autochtones doivent exercer une plus grande autonomie gouvernementale s'impose de plus en plus. C'est une force de l'histoire qui est irrésistible. Mais il ne faut pas croire que toutes les communautés autochtones ont les mêmes revendications. [...] Certaines communautés ne veulent pas d'un troisième ordre de gouvernement constitutionnalisés. Regardez les Hurons. Ils sont incapables de s'entendre sur une formule d'autonomie gouvernementale constitutionnalisées parce qu'ils craignent que ce gouvernement ait des pouvoirs de taxation.»